



**HAL**  
open science

## Le service du patrimoine culturel du département de l'Isère

Mathilde Gotti

► **To cite this version:**

Mathilde Gotti. Le service du patrimoine culturel du département de l'Isère. Science politique. 2015.  
dumas-01292124

**HAL Id: dumas-01292124**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01292124>**

Submitted on 22 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE  
Institut d'Études Politiques - Grenoble

Mathilde Gotti

M2 DPC

MÉMOIRE PROFESSIONNEL



Année 2014 – 2015

Sous la direction de Philippe Teillet



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE  
Institut d'Études Politiques - Grenoble

Mathilde Gotti

M2 DPC

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Année 2014 – 2015

Sous la direction de Philippe Teillet

## REMERCIEMENTS

À Anne. Pour ton accessibilité et ta grande humanité. Merci d'avoir partagé tant de savoirs. Merci pour ces nombreux échanges professionnels, politiques, culturels et humains. Merci pour ton ouverture d'esprit et tes encouragements.

À Béatrice, Ghislaine et Hélène. Merci pour vos nombreux apprentissages, vos explications. Merci pour votre patience et votre confiance. Et surtout, merci pour l'avenir.

À Léa, Sébastien, Olivia, Julie, Marie-Elisabeth, Zanou, Sylvie, Aude, Annick, Stéphane et Sophie. Merci pour m'avoir accueillie aussi chaleureusement au sein du service. Merci pour avoir partagé des cafés et des thés autour de « quelques » gâteaux.

À mon père et ma sœur dans un premier temps. A ma famille dans un deuxième. Merci pour votre présence, votre soutien indéfectible.

À ma mère. Pour m'avoir transmis tes valeurs. Merci de m'avoir donné ta pugnacité et ta volonté. Merci de m'avoir appris à ne jamais laisser tomber.

## SOMMAIRE

Introduction.....	5
L'organisme d'accueil.....	6
1/ le Département de l'Isère.....	6
2/ Le service du Patrimoine Culturel .....	9
La transversalité culturelle.....	28
1/ Essence .....	29
2/ Pluralité et complémentarité.....	30
3/ Interdisciplinaire.....	30
4/ Intersectorielle .....	34
5/ Interactive.....	42
6/ Synergie .....	44
7/ Financière.....	48
Conclusion .....	53
Sommaire des annexes.....	57
Bibliographie / Sitographie.....	71
Table des matières.....	73

## INTRODUCTION

Afin d'avoir une vue d'ensemble du monde culturel et ayant déjà effectué un stage au sein d'un musée (le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère) et un autre au sein d'une salle de spectacles (La Rampe-La Ponatière), j'ai choisi pour cette dernière année de Master de travailler au sein d'un service d'une collectivité territoriale. Ce choix était également motivé par la volonté de définir la première étape de ma vie professionnelle.

J'ai eu l'opportunité et la chance d'intégrer l'équipe<sup>1</sup> du service du Patrimoine Culturel (Pac), à la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) au sein du Département de l'Isère. Intégrant l'équipe pour une durée initiale de six mois, du 19 janvier au 19 juillet 2015, je suis depuis employée en CDD.

Au cours de ces mois de stage, j'en suis venue à me demander quel était l'impact de la « transversalité »<sup>2</sup> culturelle sur les projets, les services et les collectivités.

Elle semblerait être porteuse, notamment en ce qui concerne les savoir-faire et compétences d'une équipe mais apparaîtrait également comme problématique pour certains dossiers.

Cette interrogation se rapproche notamment des questionnements liés à l'évaluation des politiques culturelles et à la valorisation territoriale.

Les informations ci-après ont été récoltées grâce aux nombreuses et régulières réunions de services, à différents entretiens et discussions avec les membres de l'équipe et de la DCP et à différentes lectures.

---

1 Annexe n°1 page 58

2 La transversalité (au sens figuré) est définie par le dictionnaire Larousse comme ce qui suit : « Qui recoupe plusieurs disciplines ou secteurs » dans la réalisation d'un même but.



# L'ORGANISME D'ACCUEIL

## 1/ LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

### A/ Présentation générale

Le Département de l'Isère (nouvelle appellation du Conseil général) est une instance de décision du département de l'Isère (décomposé en treize territoires<sup>3</sup>). L'assemblée délibérante est le Conseil Départemental.

Le Département comporte un ensemble de services pour gérer ses nombreuses missions.

Quatorze directions centrales et treize directions territoriales gèrent les différents services départementaux.

Huit directions centrales assurent le bon fonctionnement interne de la collectivité tandis que les six autres sont opérationnelles et s'occupent des politiques publiques (aménagement des territoires, mobilités, éducation et jeunesse, culture et patrimoine, santé et autonomie, insertion et famille, etc.).

Depuis les dernières élections, Jean-pierre Barbier a succédé à Alain Cottalorda et la commission permanente est composée de cinquante-huit conseillers départementaux.

Gaëlle Yéretzian assure la direction de la Culture et du Patrimoine<sup>4</sup>.

#### *a/ Le budget*

Le budget du Département est en baisse depuis plusieurs années (1 milliard 376 millions d'euros en 2014 ; 1 milliard 42 millions d'euros en 2015).

Celui de la Culture et du Patrimoine est quant à lui relativement stable (17,7 millions d'euros

---

3 Annexe n°2 page 59

4 Annexe n°3 page 60

en 2014 ; 18 millions en 2015)<sup>5</sup>. Ce budget a connu une baisse de 25 % entre 2011 et 2014. Il reste constant depuis cette date

Ce financement est divisé entre le fonctionnement de la DCP (hors ressources humaines) et l'investissement pour des projets culturels. Sur la totalité du budget, environ 10 millions d'euros concernent des subventions.

La DCP finance la lecture publique, les pratiques de création et le Patrimoine Culturel. Ce dernier poste regroupe les dépenses des musées départementaux, de leurs boutiques, des Archives Départementales de l'Isère (ADI), des acquisitions d'œuvres, des actions communes entre les musées, de la numérisation des collections, de l'entretien des bâtiments culturels (maintenance et travaux divers), de l'innovation, de la communication et du Service du Patrimoine Culturel.

Un peu moins de 8 millions d'euros sont consacrés au Patrimoine Culturel dans sa totalité.

#### *b/ Les politiques publiques et compétences*

Suite aux lois successives de décentralisation (1982, 2002-2003), le Département de l'Isère conduit un certain nombre de politiques publiques selon les compétences (obligatoires ou facultatives)<sup>6</sup> dont il est chargé.

Il a pour obligation de s'occuper de tout ce qui concerne la solidarité (l'action sociale vers les plus démunis), les transports, l'enseignement via plusieurs modes de soutien envers les établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur<sup>7</sup>, l'éducation, l'environnement et l'aménagement rural, le logement, et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

En parallèle, il a choisi de prendre en charge d'autres compétences facultatives telles que le tourisme, les aides aux communes, la coopération internationale ainsi que la culture et le patrimoine.

---

5 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Budgets votés par le Conseil général de l'Isère – Département de l'Isère [en ligne]. Janvier 2015. Disponible sur : <<https://www.isere.fr/departement/institution/le-budget/>> [Page consultée en juin 2015]

6 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Compétences du Conseil général de l'Isère – Département de l'Isère [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.isere.fr/departement/institution/competences/>> [Page consultée en juin 2015]

7 Le Département assure la construction, l'assurance du bon fonctionnement et l'équipement des collèges. Il contribue à la construction et l'entretien des écoles maternelles et primaires et au développement de l'enseignement supérieur.

## B/ La politique et les missions culturelles

L'Isère bénéficie d'une certaine richesse et vitalité culturelle.

On décompte en effet une soixantaine de festivals, une trentaine de salles de théâtre et centres culturels, près de soixante-dix musées et plusieurs sites archéologiques et châteaux ouverts au public<sup>8</sup>.

En parallèle et complément de ce cadre-là, le Département de l'Isère a l'obligation de prendre en charge certaines missions.

### *a/ Les Archives Départementales de l'Isère*

Il a la responsabilité des Archives Départementales de l'Isère (ADI).

Celles-ci ont pour rôle de collecter et de conserver les documents ayant un intérêt historique. Elles vont donc classer et inventorier différents fonds selon un ordre chronologique.

La récolte et la conservation ne vise bien évidemment qu'à être diffusée au plus grand nombre. L'ensemble de ces documents est donc accessible librement et peut être consulté pour diverses recherches.

Certaines ressources sont également disponibles en ligne grâce à un processus de numérisation progressif (c'est le cas pour l'état civil jusqu'en 1892 et les recensements de population jusqu'en 1911).

### *b/ Le Service de la Lecture Publique*

Le Département a également la charge du Service de la Lecture Publique (SLP). La Bibliothèque Départementale de l'Isère (BDI), créée en 1945, est devenue le SLP en 2011.

Celui-ci est un centre de ressources, de formation et d'expertise pour l'ensemble du département. Son objectif est de favoriser l'existence en réseau des bibliothèques, dans une démarche d'ac-

---

<sup>8</sup> Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Lieux culturels en Isère – Annuaire, festivals, manifestation culturelles – Isère culture [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.isere-culture.fr/33-lieux-culturels.htm> > [Page consultée en mars 2015]

cessibilité vers le plus grand nombre.

Ce fonctionnement vise notamment à lutter contre la fracture numérique, l'illettrisme et à renforcer le lien social sur le territoire (entre les habitants et les communes).

L'ensemble de ces missions est assuré par les sites de Saint-Martin-d'Hères et de Bourgoin-Jallieu.

### *c/ Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques*

Pour finir, le Département a l'obligation, depuis 2004, de s'occuper du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Renouvelé dernièrement pour la période 2014-2018, celui-ci a pour but de développer et coordonner l'ensemble des structures d'enseignement de théâtre, de danse et de musique sur la totalité du territoire, en faveur des pratiques amateurs.

L'objectif final est d'aménager le territoire de manière égale et équitable afin d'assurer une plus grande accessibilité et donc démocratisation culturelle en faveur des enseignements artistiques. Pour cela, il est notamment prévu de poursuivre les démarches consistant à diversifier le plus possible les offre proposées.

Le patrimoine est un domaine particulier des politiques culturelles.

En effet, cette compétence est partagée entre toutes les collectivités publiques, il n'y a aucune obligation. Chacune est donc libre d'intervenir comme elle le désire avec les moyens qu'elle souhaite et peut y consacrer.

Cela dépend donc de la volonté politique des majorités respectives en fonction.

## **2/ LE SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL**

Créé en 2007, le service du Patrimoine Culturel a remplacé la Conservation du Patrimoine de l'Isère (CPI) mise en place en 1992<sup>9</sup>.

Installés dans l'ancien Palais du Parlement, ce cadre de travail est parfaitement approprié à la DCP et au service Pac puisque cet édifice a été classé au titre des Monuments historiques en 1992.

---

<sup>9</sup> Annexe n° 4 page 61

Ce service possède toute sa légitimité au vue de la grande diversité et de la qualité du patrimoine Isérois.

Héritier d'une longue tradition, il mène un certain nombre de missions.

#### A/ Les missions du service

Le service du Patrimoine Culturel assure la totalité de ses missions dans un souci de service public<sup>10</sup>.

Avant de détailler d'avantage ces missions, il est nécessaire de rappeler qu'il existe différentes formes et catégories de patrimoine (public, privé, rural, industriel, religieux, etc.).

Cette diversité donne lieu à une pluralité d'édifices et d'objets inventoriés, valorisés et protégés.

##### *a/ Les fouilles et interventions archéologiques*

L'objectif de ces travaux est de préserver, de mettre en valeur les sites et d'encourager la recherche archéologique.

Les archéologues du service réalisent des expertises afin de faciliter la compréhension d'un lieu et apportent également leurs conseils lors des différents travaux.

« Fouilles programmées, expertises ou conseils, interventions urgentes, études ponctuelles ou recherches thématiques approfondies, les archéologues du Département s'intéressent aussi bien aux vestiges enfouis qu'aux éléments bâtis. »<sup>11</sup>

Cette mission a été une des principale du service de 2008 à 2013, puisque celui-ci était pleinement compétent pour l'exécuter (diagnostics et archéologie préventive). Elle était même à l'origine de l'existence du service du Patrimoine Culturel.

---

10 Pour rappel, le service public est défini comme l'ensemble des missions répondant à un but d'intérêt général, assumées directement ou indirectement par une personne publique. Source : cours de droit de première année de Master.

11 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Le service du patrimoine culturel – Isère patrimoine [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.isere-patrimoine.fr/708-le-service-du-patrimoine-culturel.htm>> [Page consultée en janvier 2015]

Du fait de l'effectif réduit de l'équipe, un temps nettement moindre est maintenant consacré à cette mission. En effet, il ne reste qu'une seule archéologue dans le service, et celle-ci est spécialisée dans la période du moyen âge. Toutefois, le service continue de suivre les différents chantiers sur la totalité du territoire Isérois.

Dans l'idéal, deux personnes supplémentaires seraient nécessaires pour assurer cette mission au mieux.

Ces fouilles archéologiques constituent une première base de données pour l'inventaire d'un territoire.

#### *b/ L'inventaire du Patrimoine*

« On ne peut protéger et valoriser que si on a connaissance. » Anne Cayol-Gerin

Cette mission d'inventaire a «débuté» en Isère dans les années 1980 avec les opérations « Archéologie chez vous ». Ces premières opérations concernaient des thèmes et des périodes plus restreints qu'aujourd'hui (les recherches s'arrêtaient à la fin du XV<sup>e</sup> siècle).

Réorganisée en 1992, cette tâche a un objectif évidemment culturel mais surtout pédagogique. En effet, ces inventaires ont pour but d'identifier et de répertorier le patrimoine (archéologique et les objets) du département afin de pouvoir le préserver pour ensuite le valoriser. Il n'y a qu'en ayant une bonne connaissance de la « totalité » du patrimoine que l'on peut justifier les choix de protection qui sont fait après coups.

Scientifiquement élaborée par des experts (archéologues, architectes, historiens), cette démarche d'inventaire dure environ deux ans. Elle est effectuée par les chercheurs du service en relation directe avec les habitants du terrain concerné (collectivités, musées, associations, particuliers, etc.) et en partenariat avec les universitaires.

Près de 60 % du territoire départemental est aujourd'hui inventorié.

Lors de ces opérations, il est nécessaire de garder à l'esprit que les critères de catégorisation ne sont pas les mêmes selon les époques.

Par exemple, sous l'ancien régime, la « commune de Voiron » regroupait les communes de

Voiron, Saint-Aupre, Coublevie, Saint-Cassien et d'autres.

Une certaine vigilance est donc requise pour réaliser des analyses et des comparaisons historiques.

Cette mission d'inventaire est le socle des missions suivantes. Sans cette base de recherches rien ne serait possible.

Réaliser des inventaires vise également à informer les Hommes politiques et à les accompagner dans leur prise de décisions.

Un nouvel inventaire : celui du Pays Voironnais a été lancé en janvier 2015 et devrait prendre fin à l'automne 2017. Celui-ci est mené en partenariat entre le service du Patrimoine Culturel du Département de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV).

Celle-ci participe activement à cette mission d'inventaire puisqu'elle a fait le choix de se doter de cette compétence.

### *c/ La protection du Patrimoine*

« Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique »<sup>12</sup>.

Le Patrimoine, dans son sens le plus large, fait l'objet d'un certain nombre de protections. Ne seront abordées ci-après que celles ayant été particulièrement évoquées pendant l'expérience professionnelle.

Certains sites peuvent être classés ou inscrits<sup>13</sup> au titre des Monuments historiques (MH) par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Ce dispositif législatif vise à définir l'intérêt patrimonial d'un bien et à évaluer si celui-ci mé-

---

12 Article 1<sup>er</sup> du Code du patrimoine.

13 Un édifice ou un objet « classé » au titre des Monuments historiques est protégé à l'échelle nationale. Un édifice ou un objet « inscrit » est protégé au niveau régional.

rite d'être protégé ou non.

Cet intérêt est défini suite à une analyse scientifique basée sur différents critères (historiques, artistiques, scientifiques et techniques ; notions de rareté, d'exemplarité, d'intégrité).

Ces procédures évoluent avec le temps et avec la découverte et/ou la reconnaissance de « nouveaux » types de patrimoine. En effet, les procédures récentes semblent démontrer un intérêt croissant pour le patrimoine technique puisque de plus en plus de machines, d'usines et de navires sont protégés.

En Isère, 1179 objets mobilier et 317 immeubles sont classés ou inscrits au titre des Monuments historiques<sup>14</sup>.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sont délimitées par la commune, sur décision du maire et du conseil municipal, avec le soutien de l'Architecte des bâtiments de France. Elles reflètent une volonté de protéger et de valoriser le patrimoine. La création est effective suite à une enquête publique et à un arrêté du Préfet de la région.

Il s'agit d'un outil de protection et de valorisation du patrimoine (historique, architectural, urbain et paysager) qui définit un ensemble de règles de gestion à appliquer à une parcelle géographique limitée et définie.

Cette zone concerne généralement les espaces autour de monuments historiques, les quartiers ou sites à valoriser de par leur histoire ou par leur esthétique. Ces lieux doivent bénéficier d'une identité patrimoniale à préserver.

Les ZPPAUP<sup>15</sup> visent à allier conservation, protection et projet autour du patrimoine, ainsi qu'un aménagement respectueux de celui-ci.

Elles impliquent également certaines restrictions. La publicité y est interdite, il y a des prescriptions spécifiques en ce qui concerne l'architecture (les matériaux utilisables ont déjà été présélectionnés et listés) et une autorisation spéciale pour tous travaux sur les immeubles localisés dans la zone est nécessaire. Chaque projet doit d'abord être soumis à l'Architecte des bâtiments de France pour avoir son accord.

En Isère, il y a environ une dizaine de ZPPAUP : Crémieu, Grenoble, Hières-sur-Amby, Saint-

---

14 Source : Protection Monument historique. In MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Protection Monument historique – Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. 12 février 2015. Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Protection-Monument-historique>>. [Page consultée en mars 2015]

15 Les ZPPAUP sont régies par l'article L642-8 du Code du patrimoine.



Baudille-de-la-Tour, Mens, Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Chef, Saint-Quentin-Fallavier, La Verpillière, Villefontaine, Vienne, Revel-Tourdan<sup>16</sup>.

Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ont maintenant remplacé les ZPPAUP. Elles peuvent être créées sur une initiative communale ou sur décision d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsque celui-ci est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)<sup>17</sup>. Relativement proche du fonctionnement initial des ZPPAUP, celles-ci intègrent un rapport au paysage et une logique de développement durable nettement plus déterminants.

D'autres communes Iséroises sont concernées par ce système de protection comme Besse, la Côte-Saint-André, Barraux ou Grenoble.

Les parcs naturels nationaux et régionaux sont des espaces visant à protéger la biodiversité et le patrimoine et ayant pour objectif de valoriser certaines zones (rurales ou naturelles). Ces territoires sont protégés et donc soumis à certaines réglementations.

«Peut être classé “Parc naturel régional” un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le Patrimoine Culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile».<sup>18</sup>

En Isère il y a deux parcs régionaux : celui du Vercors et celui de Chartreuse et un parc national : le parc national des Écrins.

En complément des protections nationales et régionales déjà existantes, le Département a mis en place en 2007 un label à l'échelle du département : le label « Patrimoine en Isère ».

Ce label est attribué à certaines conditions<sup>19</sup> aux sites (bâtiments ou ensembles) ne bénéficiant pas déjà d'une protection (bâtiments non protégés et non inscrit au titre des Monuments historiques). Celui-ci vient soutenir certains sites déterminants, singuliers ou représentatifs à l'échelle départementale, ne pouvant bénéficier d'autres systèmes de protection. Les inventaires du patrimoine four-

---

16 Source : Drac Rhône-Alpes. In MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Patrimoine protégé – labellisé – Drac Rhône-Alpes – Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes/Ressources-documentaires/Patrimoine-protège-labellise>> . [Page consultée en avril 2015]

17 Les AVAP sont régies par les articles L 642-1 et suite du Code du patrimoine

18 Source : Qu'est-ce qu'un Parc ?. In PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE. *Fédération des Parcs Naturels Régionaux* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/qu-est-ce-qu-un-parc.asp>>. [Page consultée en avril 2015]

19 Annexe n°5 page 63

nissent au fur et à mesure de leur avancement bon nombre de découvertes susceptibles d'être labellisées.

Les critères de qualité du projet (de protection ou de restauration du patrimoine), d'exemplarité et/ou de représentativité du patrimoine en question au regard du patrimoine départemental sont particulièrement déterminant pour l'acquisition du label.

En décernant ce label, la collectivité s'engage à conseiller et soutenir financièrement le propriétaire, sous couvert que celui-ci respecte certains engagements (soumettre les projets de travaux et de valorisation du site en amont, les réaliser en tenant compte de certains critères).

La procédure de labellisation peut être à l'initiative du Département (qui propose le label aux propriétaires) ou suite à une demande spontanée des possesseurs. Le service Pac réalise alors une sélection sur l'ensemble des sites potentiellement labellisables, avant d'instruire les dossiers devant une commission annuelle (environ vingt-cinq dossiers sont présentés par commission).

Plusieurs raisons peuvent conduire à un retrait du label : un désaccord entre les deux parties, le non-respect de la convention signée, un refus de l'un des propriétaires... Par exemple, l'église de la commune de Ponnasson s'est vue retirer son label suite au non-respect des exigences liées à la signature de la convention avec le Département. En effet, des travaux avaient été réalisés, sans tenir compte de la valeur historique et patrimoniale du site et ce sans que le Département n'en soit informé.

Ce label confère aux propriétaires (privés ou publics) une valorisation culturelle (et touristique) de leur patrimoine. Il ne présente aucune incidence juridique sur les édifices concernés et propose une alternative aux procédures de protection existantes.

Plus de soixante-dix labels « Patrimoine en Isère » ont à ce jour été décernés (il y a environ 50 % d'édifices publics et 50 % d'édifices privés).

Il paraît nécessaire de rappeler que cette initiative volontariste est propre au Département de l'Isère.

Accompagner les propriétaires dans leur entretien et protection du patrimoine est possible grâce aux conseils donnés par les architectes, archéologues et au(x) label(s).

Ceux-ci peuvent permettre de bénéficier d'aides financières. Ce soutien financier est versé selon certains critères, à certains taux et sous certaines formes (les aides peuvent être versées à posteriori des travaux ou le propriétaire peut bénéficier d'une défiscalisation)<sup>20</sup>.

Le patrimoine mobilier fait lui aussi l'objet d'une conservation et d'une protection.

« Objets publics ou privés, civils ou religieux, domestiques ou industriels, prestigieux ou modestes »<sup>21</sup>, tous les objets sont considérés de la même manière. La volonté première du Département est de les maintenir sur leur lieu de découverte (et/ou d'origine).

L'inventaire du patrimoine permet de recenser ces objets et de les répertorier par commune dans une base de données.

Sur demande du propriétaire au Conservateur des Antiquités et Objets d'art de l'Isère, certains objets peuvent être protégés au titre des Monuments historiques. Cette mission « des Antiquités et Objets d'art » a été transférée au Département par le Ministère de la culture. Comme pour les bâtiments, tous travaux, prêt ou déplacement d'un objet classé ou inscrit doit être précédé d'une demande au Conservateur des Antiquités et Objets d'art de l'Isère.

Celui-ci s'occupe alors du suivi des objets (récolements, mise à jour des listes, des fiches et de la documentation, ...). Il suit de près les projets de restauration, de sécurisation et de valorisation et a la charge de donner son avis et de présenter les demandes de protection devant la Commission départementale des Objets mobiliers, placée sous la présidence du préfet de l'Isère.

Les architectes et archéologues du service apportent également aides et conseils (notamment techniques) aux propriétaires de monuments et d'objets classés Monuments historiques.

Lorsqu'un propriétaire souhaite faire des travaux (de restauration ou de réhabilitation), celui-ci peut se tourner en amont vers ces interlocuteurs afin d'effectuer les modifications dans le respect du patrimoine et de la loi<sup>22</sup>.

De même pour les objets, les propriétaires peuvent questionner le service sur les méthodes de conservation, de restauration et de valorisation appropriées.

#### *d/ La valorisation, animation et médiation du Patrimoine*

« Le patrimoine ne vaut d'être sauvegardé que pour être offert aux publics les plus divers. »<sup>23</sup>

---

21 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. La protection des objets – Isère patrimoine [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.isere-patrimoine.fr/662-la-protection-des-objets.htm>>. [Page consultée en janvier 2015]

22 Les experts du service peuvent orienter les propriétaires, grâce à des fiches conseils et des outils méthodologiques, vers des maîtres d'œuvre et des artisans compétents, spécialisés et/ou sensibles au patrimoine.

23 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Le service du patrimoine culturel – Isère patrimoine [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.isere-patrimoine.fr/708-le-service-du-patrimoine-culturel.htm>>. [Page consultée en

Ces recherches patrimoniales donnent ensuite lieu à une base de données conséquente portant sur chaque commune inventoriée.

Dans l'idée de mobiliser et de sensibiliser les publics au patrimoine découvert durant l'inventaire, il s'ensuit alors une période de valorisation et de diffusion, notamment grâce à une exposition itinérante, une publication, une carte touristique et différentes animations (création contemporaine, conférences, etc.).

Ces études visent également à servir d'un point de vue touristique, social et d'aménagement du territoire. Elles peuvent également être un outil d'aide à la décision pour les propriétaires et les collectivités.

De manière plus générale, la valorisation du patrimoine est réalisée grâce à de nombreux liens entre le patrimoine, la création contemporaine et les arts vivants.

Les dix musées départementaux<sup>24</sup> sont de véritables lieux de rencontres et d'échanges : rencontre entre les publics bien sur, mais également entre spectacles vivants et collections muséales.

Appartenant à différentes thématiques (histoire et patrimoine, techniques et industriels, etc.), ils abordent une pluralité de sujets et reflètent parfaitement la richesse et la diversité du patrimoine Isérois.

Gratuits, ils sont donc accessibles au plus grand nombre et proposent une programmation culturelle diversifiée (expositions, concerts, conférences, ateliers tout et jeune public, publications, etc.).

Cette politique de gratuité est régulièrement remise en cause par le Département. Gage d'accessibilité pour le plus grand nombre, elle reste problématique dans la mesure où elle nécessite de trouver des moyens financiers pour cette activité culturelle dans d'autres secteurs.

En parallèle de ces dix musées départementaux, il convient d'évoquer le « réseau » des musées de l'Isère.

Il semble important de souligner le fait qu'il existe « soixante-huit » musées en Isère, répartis sur l'ensemble du territoire en plusieurs catégories (Musées d'histoire et de patrimoine, Musées

---

janvier 2015]

24 Annexe n°7 page 66

techniques et industriels, Musées de pays, Musées d'histoire naturelle, Musées de beaux-arts)<sup>25</sup>. Ces soixante-huit musées ont été sélectionnés d'après la définition<sup>26</sup> d'un musée. Une carte<sup>27</sup> les répertoriant thématiquement et géographiquement a été mise à jour en début d'année 2015. Elle est accessible dans les offices de tourisme et dans les musées du département.

Ce « réseau » des musées de l'Isère fait suite à celui des « musées associés », liés notamment au Musée dauphinois et à la Conservation du Patrimoine de l'Isère (CPI).

Ces musées associés étaient composés de structures étant à même de justifier des activités de conservation, de valorisation et de programmation, basées sur des recherches scientifiques, ayant un intérêt patrimonial et étant ouvertes aux publics.

De 1980 à 2007 le Musée dauphinois a tout particulièrement soutenu et accompagné à plusieurs niveaux (scientifiques, techniques, humains) ces musées, dans leur volonté de créer et de monter des projets. Il a coordonné des actions collectives et animé ce réseau.

Ce terme de musées associés définissait donc une logique de travail basée sur des échanges (intellectuels, scientifiques et conservatoires) entre le Musée dauphinois et les musées du territoire. Cette collaboration avait pour objectif de coordonner et de faire des rapprochements entre les différents projets. Cet outil était utilisé pour valoriser le patrimoine Isérois.

Les musées associés ont cessé d'exister en 2007 lorsque la CPI a perdu une partie de ses moyens et de son personnel.

Aujourd'hui, la volonté de re-créeer un réseau est apparue suite à la demande d'un certain nombre de musées, qui étaient à l'époque des musées associés. La première journée de rencontre des musées de l'Isère a eu lieu en novembre 2014 au musée de la chimie à Jarrie, sur l'initiative du « Conseil général » de l'Isère.

Le but de remonter un réseau est de permettre aux musées d'échanger et de partager ensemble (expériences, conseils, mutualisation des moyens, actions communes). La carte des musées a été actualisée suite à cette refonte. En appartenant à un réseau, le but est également d'améliorer toujours plus la visibilité des sites en affinant notamment leur offre interne et donc leur attractivité.

À ce jour, l'existence d'un « réseau » est toutefois bien relative puisque la deuxième rencontre, prévue en juin 2015, a dû être annulée pour cause de manque de participants. Peut-être que la tem-

---

25 Pour plus d'information se rendre sur la page <http://www.isere-patrimoine.fr/3030-reseau-des-musees-de-l-isere.htm>

26 « Lieu, édifice où sont réunies, en vue de leur conservation et de leur présentation au public, des collections d'œuvres d'art, de biens culturels, scientifiques ou techniques. » Source : Dictionnaire Larousse

27 Téléchargeable à l'adresse : [http://www.isere-patrimoine.fr/include/viewFile.php?idtf=26309&path=4d%2FWEB\\_CHEMIN\\_26309\\_1433245276.pdf](http://www.isere-patrimoine.fr/include/viewFile.php?idtf=26309&path=4d%2FWEB_CHEMIN_26309_1433245276.pdf)

poralité n'était pas adéquate ; aussi, une nouvelle réunion sera proposée à l'automne.

Différents événements annuels favorisent également la valorisation de ce patrimoine.

Les rendez-vous de « Musées en fête / Nuit des Musées » au mois de mai, des « Journées Européennes du Patrimoine » en septembre, ou encore des « Allées Chantent » voient leurs fréquentations renouvelées chaque année<sup>28</sup>. En hausse pour « Musées en fête / Nuit des musées » et relativement stable pour « les Journées Européennes du Patrimoine », cette fréquentation atteste d'un engouement sans cesse réitéré pour le patrimoine.

Ces événements confèrent une visibilité et une attractivité particulière aux sites, divers et variés tant au niveau des sujets abordés que de l'importance du site en lui même. La pluralité des animations proposées à ces occasions favorisent une diversification des publics. Ces opérations permettent en effet de découvrir librement les musées sous un nouvel angle grâce à plusieurs types d'animations : ateliers, expositions, concerts, lectures, démonstrations de savoir-faire, etc.

Ces actualités font l'objet d'une communication soutenue sur l'ensemble du département grâce à la diffusion d'affiches et de programmes créés spécialement pour ces occasions<sup>29</sup>.

De manière plus générale, chaque site patrimonial (château, église, etc.) est transformé en lieu d'échanges, de médiation et de création grâce à une pluralité de manifestations et d'animations.

Le Journal du Patrimoine est un autre support de communication du Département.

Créé en 1992, en même temps que la CPI, sa mission principale était, et est toujours, de valoriser le patrimoine et l'ensemble des actualités liées à celui-ci. Le Journal évoque le patrimoine de l'Isère et démontre l'intérêt du Département pour celui-ci, pour le mettre en avant et le valoriser. Il était l'image de la CPI, le reflet du travail effectué.

Suite à la fin de la CPI en 2007, le Journal devient la responsabilité du service du Patrimoine Culturel. Il se dote d'une nouvelle charte graphique en 2013.

En complément de la communication papier, il paraît difficile de ne pas aborder la communication numérique.

---

28 Annexe n° 8 page 67

29 Annexe n° 9 page 68

Qu'il s'agisse des sites Internet ou des réseaux sociaux<sup>30</sup>, chaque canal de communication est plus ou moins approprié pour échanger avec « une » catégorie de public. Multiplier les supports, en les utilisant de manière optimale et créer des liens entre ces supports (et entre les musées) ne peut que favoriser une communication diversifiée vers le plus grand nombre et donc une plus grande visibilité des institutions, de leur programmation et de leur patrimoine.

Tout ce qui rend visible le patrimoine, et le travail d'inventaire permet de justifier cette activité ainsi que les politiques et moyens qui y sont consacrés.

Le Département de l'Isère est porteur de politiques de soutien vers les différents sites culturels.

Il accompagne les communes et les particuliers sur les aspects humains, logistiques, financiers et techniques, concernant la restauration et la valorisation du patrimoine. Il soutient également les communes, intercommunalités, associations, etc., pour leurs actions de médiation et d'animation.

L'ensemble de ces missions (de connaissance, de restauration et de mise en valeur) vise à orienter et créer la politique patrimoniale départementale.

Cette valorisation patrimoniale a pour objectif de se répercuter au niveau territorial. Mettre en avant le territoire grâce à la richesse de son patrimoine et de ses activités culturelles pour attirer familles et professionnels.

## B/ Le contexte d'accueil

Historiquement, le Département de l'Isère a toujours été particulièrement investi dans les missions culturelles et patrimoniales. Cet ancrage ancien confère une forme de sécurité et de légitimité à ce domaine.

Les élections départementales du mois de mars dernier ont relancé le perpétuel et permanent travail de pédagogie et d'enseignement effectué par le service du Patrimoine Culturel et de la Direction de la Culture et du Patrimoine de manière plus générale.

---

<sup>30</sup> En parallèle des sites [www.isere-culture.fr](http://www.isere-culture.fr) et [www.isere-patrimoine.fr](http://www.isere-patrimoine.fr), le service Pac possède et gère un compte Facebook, un compte Twitter et un compte Instagram Isère Culture. Tous les musées départementaux possèdent leur propre page Facebook ; le Domaine de Vizille, le musée Hébert, le musée Saint-Hugues-de-Chartreuse, le musée Archéologique Grenoble-Saint-laurent et le Musée dauphinois ont également un compte Twitter.

En effet, il existe un véritable turn-over des « fonctions » avec les publics concernés par les différentes questions patrimoniales. Qu'il s'agisse des élus, des techniciens, des associations, des propriétaires et de leurs descendants, il est nécessaire de sans cesse réexpliquer quels sont les missions et objectifs du service du Patrimoine Culturel. Il faut expliquer pourquoi est protégé le patrimoine, dans quels buts, avec quels moyens, etc.

Il est important de maintenir le dialogue en justifiant continuellement comment et pourquoi ont été prises certaines décisions patrimoniales car de cette manière il est possible de transmettre une certaine vision des politiques culturelles et patrimoniales nécessaires et surtout d'inciter les individus à respecter le patrimoine.

Au vue de la réforme territoriale en cour, la région Rhône-Alpes deviendra prochainement la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien que les conséquences restent encore à déterminer, ce changement de territoire devrait, à priori, avoir peu d'influence pour le service Pac car il travaille très peu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)<sup>31</sup>.

Par exemple, et comme observé pour l'organisation des « Journées Européennes du Patrimoine », les deux instances s'occupent chacune de collecter les informations relatives aux animations des différents sites (musées, offices de tourisme, associations, etc.) se déroulant lors de ce week-end de septembre (le 19 et 20 cette année). La collecte, puis le traitement des informations se fait donc en double, sans aucun échange entre les deux institutions.

### C/ Le budget du service

Le budget du service du Patrimoine Culturel est d'environ 350 000 euros en 2015. celui-ci regroupe les dépenses d'investissement et de fonctionnement du service.

Il reçoit également des subventions de fonctionnement avoisinant un montant d'environ 800 000 euros (en 2014). Il touche aussi des subventions d'investissement et des subventions d'état pour les fouilles archéologiques.

Ce budget est réparti entre plusieurs postes financiers : l'inventaire du patrimoine, les publica-

---

31 La DRAC est un service décentralisé de l'État.



tions, les fouilles archéologiques, la communication (qui comprend des frais graphiques, d'impression et de diffusion pour « Musées en Fête / Nuit des Musées », « les Journées Européennes du Patrimoine », l'inventaire, la carte des musées, le Journal, etc.) et les aides (le service reçoit entre deux cents et trois cents cinquante dossiers de demandes d'aides).

Des commissions permanentes mensuelles valident ou non les propositions budgétaires du service (elles valident notamment la répartition et le montant des aides accordées).

Le souhait de développer la recherche et la réception de financement privé est présente au sein du service.

Celui-ci manque néanmoins de personnel et ne peut donc pas consacrer un poste à cette mission.

L'accueil d'un nouveau membre au sein de l'équipe permettra peut-être de recueillir des fonds, notamment au niveau européen.

De manière plus générale, le recours des collectivités à des financements privés et au mécénat est en cours de développement. Chaque service ou institution recherche un supplément de financement en permanence.

Concernant la DCP dans son ensemble, certains musées développent des méthodes de « crowdfunding »<sup>32</sup> pour certaines acquisitions et louent même certains de leurs espaces pour des événements privés. De même, certaines expositions sont développées grâce à des partenariats.

Ces financements restent tout de même très ponctuels.

#### D/ L'expérience de stage

Durant ces mois de stage, j'ai travaillé avec le service du Patrimoine Culturel, le service du Développement culturel et le pôle innovation de la Direction de la Culture et du Patrimoine.

J'ai été missionnée sur « deux » dossiers en particuliers.

Ceux-ci sont tout deux liés à la mission de valorisation du patrimoine, culturel et naturel, du Département de l'Isère.

---

32 Financement participatif

*a/ L' Espace Naturel Sensible du col du Coq*

Ma mission consistait à travailler sur un « projet de médiation nature/culture visant à valoriser un espace naturel sensible en lien avec ses composantes culturelles et patrimoniales et prenant en compte les différents publics concernés (scolaires, habitants, familles...) »<sup>33</sup>.

Ce dossier concernait l'Espace Naturel Sensible du col du Coq situé à proximité de la commune de Saint-Pancrasse sur le territoire du massif de la Chartreuse<sup>34</sup>.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des « lieux privilégiés pour la conservation, la gestion et la découverte des richesses naturelles »<sup>35</sup>. Ces sites présentent un patrimoine naturel exceptionnel grâce à la richesse, la diversité et la rareté de leur biodiversité (faune, flore et paysage).

Leur financement est assuré par la Taxe d'Aménagement départementale perçue au profit du Département et assujettie sur les projets de construction et d'aménagement (permis de construire, permis d'aménagement).

Le réseau des ENS est composé d'une vingtaine de sites départementaux<sup>36</sup> et d'une centaine de sites locaux.

Le Département de l'Isère participe activement à leur protection en proposant une politique de mise en réseau de ces espaces, qui permet de les protéger et de les valoriser grâce à des animations pédagogiques de sensibilisation.

Toujours dans cette logique de pédagogie, l'opération « En chemin sur les ENS » vise à soutenir financièrement les établissements scolaires souhaitant réaliser des projets pédagogiques sur ces espaces. Le but est de faire connaître ces zones, d'expliquer leur importance, pourquoi on les protège, afin de sensibiliser les publics à leur protection et conservation.

Dans le but d'enrichir cette offre naturelle, la DCP travaille en collaboration avec la

---

33 Description de l'offre de stage

34 Annexe n° 10 page 69

35 Source : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Les espaces naturels sensibles – Département de l'Isère [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.isere.fr/environnement/protger-le-patrimoine-naturel/les-espaces-naturels-sensibles/>> [Page consultée en février 2015]

36 Annexe n° 11 page 70

Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) pour proposer un volet culturel et patrimonial à ce dossier.

La rencontre des politiques culture et nature se fait dans le cadre d'une expérimentation basée sur des dispositifs de médiation innovants.

L'objectif n'est pas d'accroître la fréquentation du site mais plutôt d'amener les publics qui s'y rendent par eux-même à adopter une attitude respectueuse du site. Le but est donc d'assurer une certaine médiation des lieux, tout en garantissant sa préservation. Nous sommes ici en présence d'une logique de développement durable.

Le développement d'un projet n'est jamais chose aisée. Celui de l'ENS du col du Coq a été « particulièrement » compliqué.

Dès janvier 2015, plusieurs pistes de dispositifs avaient été imaginées.

Il avait été proposé de créer, via une application, un herbier virtuel. Grâce aux smartphones et/ou tablettes tactiles, chaque randonneur aurait eu la possibilité de prendre en photo la flore, de se constituer son propre herbier et de participer à la création d'un autre collaboratif. Ce dispositif répondait parfaitement à la problématique de protection du site. Néanmoins, cette idée a été jugée trop pointue et n'a pas été retenue.

De même, un dispositif de « randonnée buissonnière », accompagné d'une application portable, avait été imaginé. Ce dispositif in situ aurait été agrémenté sur le site par différentes étapes marquées par des bâtons (simple ou de visée). Sur chaque bâton, des contenus nature-culture et des quizz auraient été proposés aux randonneurs. Cette idée a fait l'objet de réels questionnements en ce qui concerne l'accessibilité totale du projet (indiquer les questions uniquement sur les bâtons, via l'application, avec les deux) et les contenus (alterner les contenus nature et culture, ordre des questions du quizz). Suite à une remise en question inopinée de l'orientation générale du projet, l'idée d'une « randonnée buissonnière » a été abandonnée sur le col du Coq et sera peut-être repensée pour l'ENS Messiaen à l'horizon 2016.

Au final, plusieurs actions ont été retenues.

Un dispositif d'identification du territoire sera disposé à l'entrée du site avec une

signalétique adaptée. L'idée est de permettre aux randonneurs de différencier l'ENS du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Une exposition légère sera présentée au Habert de Pravouta et une enquête orale visera à recueillir la mémoire des bergers.

Des visites guidées seront organisées avec les guides nature et des projets pédagogiques programmés avec les classes des communes avoisinant le col du Coq.

Enfin, quatre visites virtuelles à 360° du col du Coq seront réalisées pour les quatre saisons. Deux d'entre elles sont déjà disponibles via un plan interactif<sup>37</sup>. Celles-ci sont accessibles grâce à un mini site internet développé par le service Pac. Elles permettent de découvrir le site du col du Coq en images et de proposer des contenus nature/culture par l'introduction de cartels fixes présentant les points d'intérêts majeurs.

Bien que déçue de ne pas avoir vu l'aspect innovant du projet aboutir, mon CDD m'offre toutefois la chance de, peut-être, le voir se développer sur un autre territoire.

Accompagner la réalisation des visites virtuelles et du site internet consacré à cet ENS a été particulièrement enrichissant. En termes techniques, les échanges avec le prestataire m'ont permis d'appréhender certaines évolutions possibles de la médiation culturelle via Internet (grâce à des objets en 3D notamment). En terme de médiation, cela m'a montré quelle était l'approche à adopter pour penser à l'accessibilité des informations et la « circulation » des publics sur ce genre d'outils.

#### *b/ Les musées de l'Isère*

Cette mission portait d'une manière générale sur la valorisation des musées de l'Isère et du patrimoine.

Une part importante a été consacrée à la finalisation de la carte des musées de l'Isère qui répertorie l'ensemble des soixante-huit musées Isérois par thématique et selon la géographie du territoire.

Suite à cette actualisation, une base de données a été créée sur le site Isère patrimoine afin que chaque musée soit présenté sur le site avec une fiche informative dédiée.

Dans le même ordre d'idée, une page intégralement consacrée à ce « réseau » a été imaginée

---

<sup>37</sup> Voir la page : <http://www.isere-patrimoine.fr/3101-col-du-coq.htm>

afin d'accroître toujours plus la visibilité des musées et de leur répartition<sup>38</sup>.

Comme précisé précédemment il était prévu d'organiser une journée de rencontre au mois de juin pour le « réseau des musées des l'Isère ».

L'organisation de ce type de journée nécessite une certaine logistique. La création de sondages (pour déterminer la date la plus propice et les questionnements les plus importants à aborder) est indispensable pour mobiliser les structures. S'en suit alors une préparation concernant les horaires et le lieux d'accueil, le programme et les éventuels intervenants de la journée.

Comme souligné plus tôt, cette journée n'a malheureusement pas eu lieu, faute de mobilisation. Peut-être est-ce dû au fait que le mois de juin est particulièrement chargé en ateliers et animations diverses au sein des musées.

Une nouvelle tentative sera réalisée à l'automne sur le même modèle. Si celle-ci venait à son tour à être annulée, une sérieuse remise en question sera nécessaire quant à l'utilité et l'intérêt d'un réseau et de ce type de rencontre. Ce questionnement sera d'autant plus nécessaire que ce réseau a été « remonté » sur la demande des musées, mais que l'organisation des journées de rencontre relève pour l'instant de la responsabilité du service du Patrimoine Culturel.

En parallèle de cela, il a fallu organiser les inscriptions pour les événements « Musées en fête / Nuit des Musées » puis pour « les Journées Européennes du Patrimoine ».

Le service du Patrimoine Culturel publie chaque année, à ces occasions, des programmes dédiés à la programmation culturelle durant ces événements.

Il s'agit d'un travail particulièrement conséquent. Invisible du grand public, ces parutions ne peuvent sortir que suite à une vérification minutieuse des inscriptions (réception de la totalité des formulaires, à défaut faire de très nombreuses relances) et à plusieurs phases de relecture de la totalité du programme.

La mise en place de ce genre de communication est laborieuse car les structures ne travaillent absolument pas au même rythme. Entre les musées publics, privés, associatifs, etc., l'organisation n'est pas la même et la gestion des différentes temporalités présente un défi nécessaire à relever. Il s'agit là d'un réel travail de relations publiques.

---

38 Voir la page : <http://www.isere-patrimoine.fr/3030-reseau-des-musees-de-l-isere.htm>

Les échanges, ou l'absence d'échanges, avec d'autres institutions (DRAC, villes, communautés de communes, etc.) posent aussi quelques soucis. Pour prendre un exemple, les « Journées Européennes du Patrimoine » demandent une certaine mobilisation de la part des participants (transmettre les informations concernant les différentes animations via des formulaires, papier ou en ligne pour le service Pac, en ligne pour la DRAC). Cette double inscription perturbe particulièrement les structures. Persuadées qu'une inscription auprès du service Pac sera transmise à la DRAC (et vice-versa), elles ne renvoient pas le « deuxième » formulaire à « l'autre » institution.

Il serait peut-être judicieux d'imaginer un partenariat qui permettrait alors une meilleure réception des informations et éviterait d'effectuer deux fois le même travail sur le territoire isérois.

La préparation du 28<sup>e</sup> Journal du Patrimoine est toujours en cours au moment de la rédaction de ce mémoire.

Les dossiers des « Journées Européennes du Patrimoine » et du Journal sont toujours gérés au même moment. S'agissant de deux dossiers consécutifs, l'un prends régulièrement le pas sur l'autre. Associé aux départs en vacances successifs, le traitement nécessite alors une logistique, bien huilée, au sein du service.

En conclusion, chaque projet géré nécessite un investissement humain et technique conséquent.

Selon les dossiers, il semblerait que repousser la date de rendu ne soit pas nécessairement problématique. Que ce soit le report de la rencontre des musées de l'Isère, ou le fait de repousser le dispositif innovant du col du Coq à l'ENS Messiaen, il est préférable de proposer un projet bien construit, aboutit et « attendu ». Même si un report nécessite de se re-pencher sur le dossier plusieurs mois après, le travail effectué ne se perd pas et peut être réutilisé après coup.

La logique du Service du Patrimoine Culturel est de proposer des outils de communication (sites et pages internet, brochures) de qualité.

## LA TRANSVERSALITÉ CULTURELLE

La réforme des rythmes scolaires pourrait être perçue comme une confirmation de l'importance de la culture dans l'éducation d'un individu.

Celle-ci semblerait être un nouveau facteur qui permettrait de lutter contre l'exclusion, d'éduquer les enfants, d'ouvrir leur esprit pour qu'ils soient réceptifs à toutes les formes de culture. Il s'agirait d'un véritable outil de vivre ensemble et d'insertion.

Favoriser l'accès du plus grand nombre à toutes les formes de culture ne peut que montrer que les diversités culturelles nous enrichissent les uns les autres. Cela peut alors favoriser les échanges entre communautés, les échanges inter-générationnels et une meilleure compréhension des uns avec les autres.

Dans ce cadre-là, « tous les moyens sont bons » pour amener la culture, sous toutes ses formes, au plus près des populations.

« La qualité du développement local requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques). »<sup>39</sup>

Dans cette citation, la transversalité est clairement désignée comme enrichissante.

Mais s'agit-il d'une idée acquise ? Est-ce valable en permanence ? Qu'en est-il pour la transversalité culturelle ?

Qu'advient-il lorsqu'on mélange la culture avec d'autres domaines ? Quelles sont les conséquences ?

Au cours de ces mois de stage, j'en suis venue à me demander quel était l'impact de la « transversalité »<sup>40</sup> culturelle sur les projets, les services et les collectivités.

Elle semblerait être porteuse, notamment en ce qui concerne les savoir-faire et compétences d'une équipe mais apparaîtrait également comme problématique pour certains dossiers.

---

39 Article 10 de l'Agenda 21 de la culture adopté en mai 2004 à Barcelone.

40 La transversalité (au sens figuré) est définie par le dictionnaire Larousse comme ce qui suit : « Qui recoupe plusieurs disciplines ou secteurs » dans la réalisation d'un même but.

Cette réflexion portera sur la transversalité culturelle en-elle même et non sur les compétences diversifiées du Département de l'Isère.

## 1/ ESSENCE

« Partout et toujours l'humanité a rencontré et rencontre les mêmes problèmes, de survie, du sens de la différence des sexes, de la suite des générations, de la souffrance et de la mort. Si les réponses varient, les défis de base et les interrogations sont les mêmes. Voilà qui fonde une certaine transversalité entre cultures, une possibilité de se comprendre dans nos différences mêmes. Celles-ci marquent l'identité de la condition humaine et la solidarité de cette condition confrontée aux mêmes exigences existentielles : s'abriter, se nourrir, communiquer, engendrer, souffrir, jouir de la vie, mourir... Et si, dans certaines circonstances, les cultures (ou les civilisations) peuvent se heurter, elles sont bien plutôt ces enracinements grâce auxquels les hommes découvrent ce qui leur est commun et à quoi ils répondent de manière si diversifiée et si inventive. »<sup>41</sup>

Il paraît difficile de parler de transversalité sans prendre en compte le fait que celle-ci semble être une condition sine qua non de l'existence des cultures. Elle serait l'essence même de « la » culture.

En effet, les cultures ne sont pas des éléments hermétiques ou scellés.

Elles ne vivent pas en autarcie les unes des autres, sans aucun contact entre elles. Au contraire, elles évoluent avec le temps, suite à leurs interactions les unes avec les autres, grâce et à cause des évolutions techniques et sociétales.

On sait combien la culture d'un individu évolue selon son parcours, ses rencontres (famille, amis, collègues, etc.) et ses expériences. On assiste à un parfait mélange entre individuel et collectif.

Il s'agit du même processus pour les cultures.

De ce fait, on peut penser que la transversalité est une forme de renouvellement et d'évolution des cultures.

---

41 VALADIER, Paul. *La mondialisation et les cultures* [en ligne]. 2011. Disponible au format pdf sur Internet : <[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ETU\\_955\\_0505](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETU_955_0505)>.



On pourrait s'interroger quant à l'influence des interactions entre les cultures.

De prime abord, on pourrait penser que deux paradigmes se font face. Le premier aurait tendance à développer l'idée que sans échanges avec les autres, sans renouvellement, une culture risquerait de s'essouffler. Le deuxième arguerait au contraire que sans interaction avec les autres, une culture préserverait ses pratiques, ses croyances et ses traditions (c'est le cas de certaines communautés relativement isolées du monde) et que celles-ci ne seraient ni modifiées ni supprimées « à cause » des autres cultures.

Ce point mériterait largement d'être appréhendé dans un autre temps, mais ce n'est pas le sujet qui nous intéresse ici.

## 2/ PLURALITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ

Dans une équipe, la transversalité semble être indispensable à un fonctionnement optimal du service et/ou de l'entreprise.

Une équipe diversifiée favorise l'accès à des savoir-faire et compétences pluriels pouvant être complémentaires.

Ainsi, les services proposés seront certainement plus étendus. De même, il sera possible pour l'équipe de traiter une plus grande plage de dossiers et de sujets puisque celle-ci aura accès à plus de connaissances. Enfin, l'approche adoptée sera elle-même enrichie grâce à une multiplicité de point de vue.

Il convient tout de même de rappeler que la transversalité n'aura un impact positif que si la pluralité des compétences est combinée avec la complémentarité de celles-ci.

En ce sens, au sein d'une équipe composée d'individus humains, une bonne gestion des ressources humaines sera plus que déterminante.

## 3/ INTERDISCIPLINAIRE

Depuis de nombreuses années déjà, les lieux patrimoniaux développent des programmations diverses et variées, en mélangeant les genres culturels, entre politique artistique et politique patri-

moniale.

En plus de réaliser des expositions de leurs collections et acquisitions, ou de présenter le site patrimonial en lui-même, les structures proposent des concerts, des spectacles, des lectures, des conférences pour animer le patrimoine.

Mesure nécessaire pour assurer la médiation de celui-ci, il semble nécessaire de rester vigilants quant à son utilisation.

Une programmation culturelle n'est enrichissante et valorisante pour un site culturel que si elle est cohérente avec les thématiques et sujets abordés par celui-ci.

Une programmation de concerts et/ou pièces de théâtre, en totale dissonance avec les sujets présentés par le site ne transformeront celui-ci qu'en salle de spectacles, de concerts ou de théâtre. Le lieu patrimonial perdrait alors tout son sens.

Par exemple, la rencontre organisée avec Bernadéte Bidaude au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, dans le cadre du Festival « Les Arts du Récits 2015 », avait tout son sens car cette conteuse était présente pour parler de sa création (« Les temps qui courent... ») portant sur certains aspects de la Seconde Guerre mondiale. Ce diptyque était composé de deux parties. La première « De sang et de lait » abordait le sujet de la maternité du château d'En Bardou à Elne, tandis que la deuxième « La vie avec Oradour » évoquait le massacre d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944. Cette association entre spectacle vivant et patrimoine était alors tout à fait pertinente et efficace.

Le mélange des disciplines représente un réel intérêt dans la mesure où il peut être favorable à la rencontre des publics entre eux, des publics avec les disciplines, et notamment avec la création contemporaine.

L'association entre art contemporain et lieux patrimoniaux ne date pas d'hier.

En effet, déjà dans les années 2000, le Département de l'Isère (à l'époque, le Conseil général), en partenariat avec l'association « le Laboratoire », avait organisé une résidence d'artistes dans la vallée du Vénéon sur le territoire de l'Oisans. Suite au travail d'écrivains et de photographes sur ce territoire, une installation avait été proposée sur un chemin de randonnée.

Cette approche, de mêler nature et art contemporain, avait soulevé une polémique quand à la place de l'action culturelle sur les territoires. Pourquoi amener la culture dans la montagne, ne peut-on pas la laisser dans les musées et les salles de spectacles ?

L'accueil d'art contemporain dans la galerie des glaces du château de Versailles soulève régulièrement des polémiques. L'exposition des œuvres de Takashi Murakami (pour ne citer qu'elle) en 2010 avait entraîné de nombreux débats (très médiatisés) quant à la place de l'art contemporain dans des lieux historiques.

Ces réticences ne sont donc pas récentes et seront certainement perpétuelles car elles questionnent l'action culturelle (publique et politique) en elle-même. Elles interrogent le sens de cette action, le sens souhaité et celui ressenti ; quel est l'intérêt et l'utilité d'associer culture vivante et patrimoine ? Cette approche nécessite une légitimation de chaque instant et pour chaque projet.

Finalement, malgré les échanges (parfois houleux) sur ce sujet, il s'agit précisément du rôle que la culture doit jouer.

Celle-ci doit servir à questionner les acquis, les tentatives et les projets, à interroger et remettre en question afin d'évoluer, de proposer toujours plus et toujours mieux.

Elle doit ouvrir les débats pour favoriser les rencontres humaines, les échanges et une forme de compréhension et d'acceptation des idées et points de vue de « l'autre ».

Ces échanges interdisciplinaires présentent donc un aspect positif au sens où ils favorisent la promotion de la diversité culturelle en démontrant le potentiel de la culture en tant que catalyseur de la créativité et de l'innovation.

L'évolution actuelle de la création artistique nous pousse en effet à ce constat puisque de nombreux créateurs mélangent plusieurs domaines : la danse, le théâtre, la musique, la vidéo, la photographie, etc. Ils utilisent l'ensemble des formes artistiques à leur disposition pour s'exprimer.

On peut ici parler de transversalité « interne » au monde culturel dans la mesure où l'artiste crée dans « son domaine » à partir des interactions permanentes avec d'autres secteurs.

L'interaction entre patrimoine et arts vivants ou art contemporain permet également de faire évoluer le rapport des publics aux œuvres. Celui-ci devient moins contemplatif et plus interactif.

De même il permet de favoriser l'accès à des domaines considérés comme pointus ou difficilement accessibles.

La vulgarisation des sciences grâce aux Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) en est un exemple concret.

L'utilisation de « Fab -lab »<sup>42</sup> par des publics diversifiés permet de favoriser une meilleure compréhension de ces techniques et de leur utilisation (notamment au quotidien).

Enfin, cette transversalité interdisciplinaire favorise également une mise en réseau des acteurs culturels autour de projets pluri-disciplinaires et pluri-institutionnels.

De cette manière nous assistons à un renforcement des passerelles existantes, entre artistes, créateurs, disciplines, institutions et territoires, et à la création de nouvelles relations.

De même, nous permettons à ces artistes de s'approprier les lieux chargés d'histoire, de les détourner et de nous les faire redécouvrir sous un nouveau jour à travers leurs créations.

Tisser des liens entre tous ces acteurs sur l'ensemble du territoire ne peut que favoriser sa valorisation et assurer la promotion de la création auprès de toute la population.

De ce fait, cette problématique ne relève peut être pas seulement du ministère de la culture, mais également de celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, de la santé, etc.

Cette interdisciplinarité est la conséquence de plusieurs éléments.

La réduction des financements force les musées à atteindre un certain niveau de fréquentation pour légitimer et pérenniser leur existence. Pour cela il leur est nécessaire de développer sans cesse leur attractivité.

De plus la multiplication des « Nouvelles » Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a modifié notre rapport au temps et aux objets. Il est plus difficile aujourd'hui d'attendre une attitude « contemplative » et « passive » du public vis à vis d'une exposition. Celui-ci est en recherche d'interactivité, de partage, ce qui pousse les musées à inventer et proposer de nouveaux

---

42 « Un Fab Lab est avant tout un LABORatoire de FABrication. Les Fabs Labs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible la création en ouvrant à tous l'accès des machines-outils performantes à commande numérique. » Source : LA CASEMATE. Fab Lab – La Casemate [en ligne] Disponible sur : <<http://lacasemate.fr/experimenter/fab-lab/>>. [Page consultée en août 2015].

rapports (numériques) et de nouveaux modes d'exposition des œuvres (le dispositif «1915 - Fragments d'histoire : d'un musée à l'autre », présenté plus loin, est un exemple significatif).

Ces évolutions techniques nous poussent à nous interroger quant aux évolutions à venir puisqu'elles questionnent les règles et normes d'exposition, de fréquentation de lieux culturels et patrimoniaux, existantes depuis des années.

#### 4/ INTERSECTORIELLE

La question de la transversalité est régulièrement utilisée par les institutions publiques comme objectif et en même temps légitimation de l'action publique culturelle.

Celle-ci se solde par plusieurs types de stratégies intersectorielle : «d'intersectorialité (collaboration de services de différents secteurs) et de transectorialité (intégration d'une dimension culturelle aux différentes politiques territoriales) »<sup>43</sup>.

Ce fonctionnement, d'allier la culture aux autres missions d'aménagement, de développement économique, d'éducation, etc., peut nous pousser à nous questionner sur une forme de banalisation de la culture et des actions culturelles mises en place.

De même, cela «renvoie aussi à la nécessité, pour les professionnels, d'apprendre à dialoguer de façon constructive et opérationnelle, pour une articulation plus efficace des dispositifs mis en œuvre »<sup>44</sup>.

Il est tout de même nécessaire de rappeler que le « mélange des disciplines » ne va pas de soi.

La transversalité rencontre régulièrement des résistances. Certains domaines ne savent pas précisément quels sont les sujets traités par les autres et n'ont pas nécessairement envie d'en savoir davantage.

---

43 Source : Observatoire des politiques culturelles. *Actes des Assises nationales Culture et Régions* [en ligne]. Janvier 2013. Disponible au format PDF sur Internet : <[http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/actes\\_telecharger\\_1.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/actes_telecharger_1.pdf)>

44 Source : GIRARD, Hélène, « Dans les départements, les professionnels de la culture et de l'action sociale sont en quête de transversalité ». *La Gazette des Communes*, 01/03/2013. Disponible sur : « <http://www.lagazettedescommunes.com/156896/dans-les-departements-les-professionnels-de-la-culture-et-de-l%E2%80%99action-sociale-sont-en-quete-de-transversalite/> ».

Cette forme de sectarisme nécessite un perpétuel travail de pédagogie.

Il semble difficile d'aborder la totalité des secteurs travaillant de manière transversale. Nous n'aborderons ci-après que ceux particulièrement traités au cours des diverses expériences professionnelles vécues.

### A/ Culture & Nature

Dans le cadre du dossier Nature/Culture traité durant le stage, bien que rencontrant des résistances sur le fond, la forme du projet a été assez facile à imaginer. Cela a été possible car les deux secteurs étaient demandeurs et en attente de ce partenariat.

Dans le cas contraire, cela peut certainement compliquer la mise en œuvre des projets (transversaux ou non) s'ils sont imposés par la direction (ou sur décision politique), sans que les services y soient pleinement associés (et y voient un intérêt).

De manière plus générale, il est assez aisé d'allier nature et culture car il s'agit de domaines relativement proches.

Ils bénéficient des mêmes logiques de « traitement » : inventaire, protection et valorisation. De même, les politiques menées concernant ces sujets ont toutes deux des objectifs éducatifs et pédagogiques.

Il est donc plus facile des les faire travailler ensemble puisque les approches professionnelles sont relativement semblables (« seul » l'objet des démarches est différent).

Allier nature et culture représente cependant certains risques qu'il faut garder à l'esprit lors du montage des projets.

Certains sites (culturels et/ou naturels) sont protégés du fait de leur fragilité et/ou de leur richesse (naturelle avec la faune et la flore présentes sur le site ; culturelle et/ou patrimoniale) qu'ils représentent.

Le fait d'assurer leur médiation a pour objectif de sensibiliser les publics à leur protection.

Une forte fréquentation d'un site peut parfois contribuer à sa destruction. Aussi est-il nécessaire d'avoir une approche pédagogique soutenue pour insister auprès des publics sur le but poursui-

vi par ces actions de médiation.

La construction de fac-similé de la grotte de Lascaux en Dordogne, et plus récemment de la grotte Chauvet de la Caverne du Pont-d'Arc, démontre bien la problématique d'accessibilité des sites sensibles. La fréquentation trop soutenue du site premier a entraîné sa détérioration suite à l'apparition de champignons. Le seul moyen de permettre l'accès du public à cette richesse humaine et historique était de reconstruire la grotte à l'identique et de fermer l'originale.

Là encore, il est certainement nécessaire de rappeler aux publics venant le visiter, que l'existence de ce fac-similé ne vise qu'à protéger le site initial. Sans cette insistance, la prise de conscience du problème me semble peu probable.

Ce genre de transversalité a notamment pour intérêt d'amener les publics vers un domaine pour lequel ils n'ont pas forcément d'attraction particulière. De cette manière il est possible de les sensibiliser à des enjeux et des problématiques qui, à la base, ne les intéressaient peut être pas.

De manière générale, il faut sans cesse se poser la question de la légitimité de l'action publique mise en place.

Quel est l'intérêt et le sens d'associer plusieurs domaines différents ? En quoi cela permet-il de mieux répondre aux attentes des publics, aux objectifs sociaux, politiques, économiques, etc. ?

Il faut sans cesse évaluer la plus-value apportée par ce type de projets, très lourds, administrativement et humainement, à mettre en place.

Pour que ces projets soient menés à bien, il est important que les professionnels concernés soient les premiers publics convaincus et sensibilisés aux objectifs et enjeux de l'action mise en place.

Ils sont les fers de lance et les porteurs de l'action, si eux-mêmes ne sont pas certains de son intérêt et de sa légitimité, il sera beaucoup plus difficile d'amener des publics extérieurs à cette conclusion.

Cet exercice collaboratif peut permettre de travailler de manière plus intelligente.

La remise en question des méthodes habituelles, grâce à la confrontation des approches et des points de vue, peut permettre d'en découvrir de meilleures et de progresser.

## B/ Culture & Éducation

L'articulation des politiques éducatives, sociales et culturelles est de plus en plus fréquente.

On voit de plus en plus le secteur scolaire se rapprocher du monde artistique et culturel.

Certaines salles de spectacles proposent même des séances réservées aux scolaires. En complément de celles-ci, organisé en totale collaboration et sur la demande des professeurs, un programme éducatif peut être monté.

Les professeurs sélectionnent les spectacles qu'ils veulent faire découvrir à leurs élèves, suite de quoi il est possible d'organiser des rencontres entre les élèves et les danseurs, musiciens, chorégraphes, comédiens, etc. Des ateliers pratiques (danse, musique, théâtre), animés par les artistes, peuvent aussi être mis en place.

De même, le rapprochement des bibliothèques et médiathèques avec les scolaires en font des outils éducatifs et culturels importants.

Celles-ci décloisonnent les pratiques en assurant la promotion du livre et de la lecture publique tout en montant des partenariats avec des écoles de musique, en accueillant des expositions temporaires de musées et en devenant des lieux de diffusion du spectacle vivant.

Cela leur permet de gagner en visibilité, d'assurer d'autant mieux leur fonction sociale d'intégration, de lutte contre l'illettrisme et de créer du lien social. Elles sont de ce fait le reflet même de la transversalité.

La réunion de ces deux secteurs permet de structurer la dimension et l'offre culturelle, afin de la systématiser et de la diversifier en direction de publics jeunes et « captifs ».

L'objectif des politiques culturelles est de donner accès au savoir et de former les individus tout au long de leur vie. En travaillant conjointement avec le monde éducatif, la mise en place de l'éducation artistique, notamment grâce au schéma départemental de développement des enseignements artistiques, au service de la lecture publique, etc., sera certainement plus opérationnelle.

C'est d'ailleurs en ce sens que mesdames « Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation



nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Fleur Pellegrin, ministre de la culture et de la communication, ont signé une feuille de route conjointe sur l'Éducation artistique et culturelle comme vecteur de transmission des valeurs de la République »<sup>45</sup>.

En ce sens, la revue Animation & Éducation de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) se mobilise également et a invité des philosophes, artistes, pédagogues, universitaires, professionnels de la culture et de l'éducation à avoir une réflexion sur le sujet.

Si l'association de ces deux domaines présente des avantages évidents, il faut toutefois rester vigilant quant à la facilité réductrice et/ou à l'instrumentalisation de l'art et de la culture.

De même, il faut rappeler que la sélection des « spectacles vus » et ateliers réalisés par les élèves, relève d'une décision du professeur, en complément du programme scolaire. Cela dépend donc également des affinités de celui/celle-ci avec certains domaines. Il s'agit d'un choix suggestif et de ce fait « réducteur ».

## C/ Culture & Social

Les politiques de démocratisation culturelle répondent également aux politiques de lutte contre l'exclusion et de réhabilitation des individus.

La production d'initiatives transversales entre la culture et le social a bien évidemment pour objectif de toucher les publics éloignés ou empêchés.

L'objectif de mêler ces deux secteurs consiste aussi à recréer du lien social, dans la mesure où celui-ci ne cesse de se déliter, notamment à cause du manque de travail et du manque de relations entre les salariés, les voisins, etc.

La culture vise à sortir les individus de leur enfermement individuel et à les amener à vivre ensemble.

Elle est aussi un outil d'éducation et d'insertion. La mise en place d'actions culturelles spé-

---

<sup>45</sup> Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. *Éducation artistiques : allumons les esprits !*. 4 juin 2015. Disponible sur : <[www.injep.fr/veille/education-artistique-allumons-les-esprits-8728.html](http://www.injep.fr/veille/education-artistique-allumons-les-esprits-8728.html)>.

cifiques permet de créer ou re-cr  er des conditions d'appartenance    une soci  t   et une citoyennet   plus active.

Autres avantages non n  gligeables, l'art sous toutes ses formes a la capacit   d'  veiller    la sensibilit   et de transmettre du savoir.

A chaque artiste et chaque projet correspond des nouvelles rencontres.

Celles-ci contribuent    la fabrication du vivre ensemble, favorisent le dialogue inter-g  n  rationnel, les rencontres et l'ouverture sur le monde tout en permettant l'expression de la diversit   culturelle.

L'ensemble de ces mesures m  langeant culture et social ne fait cependant qu'am  nager la mi-s  re humaine et sociale.

Elles ne r  pondent pas aux besoins   conomiques des individus, mais elles contribuent    un « retour dans la soci  t   » en les sortant de l'exclusion sociale (doubl  e de l'exclusion   conomique) dans laquelle la pr  carit   les a plong  .

Ces exp  riences et ces rencontres ne sont pas des   l  ments facilement enregistrables dans des dossiers ou des fichiers, mais ce sont des relations humaines d  terminantes qui peuvent faire une diff  rence.

Encore une fois, on peut souligner le risque de perte d'autonomie du monde culturel    la faveur d'une instrumentalisation pour r  aliser des objectifs sociaux.

Le D  partement de l'Is  re s'est dot   d'une politique « Culture et lien social » qui a pour objectif d'accompagner des projets culturels et artistiques en direction des publics les plus   loign  s de la culture depuis 2004.

Une   tude r  alis  e par l'association Culture-d  partements montre que 60 % des conseils g  n  raux lancent des passerelles entre les secteurs de la culture et du social<sup>46</sup>.

Si la recherche de l'acc  s du plus grand nombre d'emp  ch  s, pour des raisons   conomiques,   

---

46 Source : GIRARD, H  l  ne, « Dans les d  partements, les professionnels de la culture et de l'action sociale sont en qu  te de transversalit   ». *La Gazette des Communes*, 01/03/2013. Disponible sur : « <http://www.lagazettedescommunes.com/156896/dans-les-departements-les-professionnels-de-la-culture-et-de-l%E2%80%99action-sociale-sont-en-quete-de-transversalite/> ».

la culture est un objectif politique clairement affiché, la démarche n'est pas exactement la même pour des personnes empêchées pour des raisons de santé.

#### D/ Culture & Santé

Associer culture et santé vise à répondre à l'objectif clairement défini de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

De nombreux lieux culturels (comme La Rampe-La Ponatière à Échirolles) ont ostensiblement inscrit cet enjeu dans leurs objectifs de médiation.

Si cette politique répond au mieux aux problématiques des différents lieux de santé (hôpitaux, maisons de repos, maisons de retraite), celle-ci ne prend pas (encore ?) suffisamment en compte les personnes immobilisées à leur domicile.

Les personnes âgées ou malades sont parfois coupées de ce monde culturel par manque d'information et par manque d'accessibilité. Il faut tenir compte du fait que tout le monde n'a pas la possibilité et la capacité de se déplacer en permanence.

Je suis plus que jamais consciente que lorsqu'un médecin est en consultation avec un patient, l'aspect culturel est loin (à juste titre) d'être sa priorité. Néanmoins, peut-être pourrait-on imaginer un système de diffusion de l'information grâce aux listes de patients des médecins. Ainsi, chaque patient aurait un moyen d'être informé.

Ces personnes sont bien trop souvent perçues selon leur âge, leur maladie, ou leur handicap, au lieu d'être vues comme des individus à part entière.

#### E/ Culture & Aménagement du territoire

Dans le cadre de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire, les institutions travaillent activement à développer la diversité culturelle et à favoriser son accessibilité et sa visibilité sur l'ensemble du territoire de compétence.

Pour cela des espaces, des quartiers sont aménagés et/ou réservés pour permettre la présence

d'artistes (notamment via des résidences) sur le territoire.

Ce genre de procédé présente toutefois un risque de cloisonnement de la création et de l'énergie artistiques à certains espaces urbains uniquement (quartier riches/populaires, ville/campagne).

Il est donc important de renouveler et de diversifier ces lieux afin que la dynamique créative puisse avoir un impact plus étendu.

Cette stratégie politique présente une dimension sociétale du développement durable.

Le développement durable a pris une nouvelle envergure en prenant en compte certaines dimensions telles que : la culture via le patrimoine, l'architecture, la démocratisation et la diversité culturelle.

Le développement durable d'une ville, d'une commune ou d'une région vise à rechercher la pérennité de son existence associée à son bien être social, économique, culturel, environnemental, etc.

Pour cela, et comme traité précédemment, une alliance entre ces différents domaines permet de renforcer les impacts de chacun à travers les autres.

En protégeant le patrimoine, on valorise la richesse historique et culturelle d'un territoire. De cette manière on peut favoriser le développement d'un certain tourisme (culturel et historique), source de richesse économique.

En intégrant la notion de développement durable dans la culture, et notamment dans la restauration du patrimoine (bâti et objets) on pense aux intérêts à long terme et non pas à court terme.

Dans le même ordre d'idée, on pousse l'innovation technique, industrielle et la création architecturale à être toujours plus sensible à ces enjeux (de développement durable, de construction et de réhabilitation).

C'est notamment pour cela que les préoccupations de développement durable sont de plus en plus intégrés dans l'élaboration de documents d'urbanisme, dans le maintien de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et du cadre de vie.

A tout mettre dans le même sac (le développement durable concerne aussi bien l'environnement, la culture, que l'aménagement du territoire, etc.), on peut se questionner quant au sens même de ces concepts.

À être utilisé en permanence, dans toutes les situations, n'entraîne-t-on pas une perte de sens ? Et si oui, lequel a perdu sa signification ? Le concept de culture ou celui de développement durable ?

Le fait d'évoquer le développement durable en permanence n'est-il pas le signe de son absence totale ?

Au vu du développement des points interdisciplinaires et intersectoriels, il est très facile de penser que de nos jours, la politique culturelle repose en grande partie sur la transversalité.

De plus, l'approche sectorielle des politiques nécessite de la part des professionnels d'apprendre à échanger de façon constructive pour assurer une articulation efficace des politiques et des projets.

## 5/ INTERACTIVE

Dans l'idée d'attirer et d'élargir toujours plus les publics, les sites culturels imaginent sans cesse de nouveaux modes de médiation.

Prenons pour exemple le projet « 1915 - Fragments d'histoire : d'un musée à l'autre ».

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère et le musée de Grenoble se sont associés pour proposer une exploration numérique du tableau « La Guerre » d'Othon Friesz<sup>47</sup>.

Ce dispositif innovant est transversal de par la raison même de son existence puisqu'il permet d'avoir accès à une double lecture du tableau. Il est possible de revivre l'Histoire au Musée de la Résistance, en lien avec l'exposition Poilus de l'Isère (prolongée jusqu'au 12 octobre 2015, date de fin du dispositif) et de parcourir le contexte artistique de cette époque au musée de Grenoble.

Ce procédé offre également une forme de transversalité grâce aux modalités d'utilisation de celui-ci. Il y a un aspect exposition « classique » du tableau, associé à un côté nettement plus participatif puisque il est possible de découvrir l'œuvre en effleurant l'écran (grâce à l'aspect tactile du dispositif) et en découvrant plus particulièrement certains détails.

---

47 Peintre français (1879-1949)

Cet exemple nous permet d'aborder un autre point de la transversalité : la place du visiteur.

Suite au développement du numérique, les visiteurs ne sont plus de simples observateurs des expositions, mais ils peuvent également en devenir acteurs.

Les dispositifs innovants du Musée dauphinois qui font entièrement partie de l'exposition «Confidences d'Outre-tombe » en sont l'exemple parfait. En effet, l'installation « Mir'os », proposé par La Casemate permettait au public de danser « avec » leur squelette au sein même de l'exposition.

Ces procédés, nettement moins descendants qu'auparavant, répondent aux besoins des publics d'expérimenter, de toucher et d'être acteurs.

L'expérience Muséomix démontre également l'intérêt de tous types de publics pour imaginer des dispositifs toujours plus innovants et attractifs pour les musées.

Ces derniers sont, en un sens, contraints d'évoluer dans l'offre des contenu et dans la relation qu'ils entretiennent avec le public, puisqu'un autre rapport se crée<sup>48</sup>.

Comme le dit Jean-Paul Cluzel, président du Grand Palais de Paris, il est fréquent de financer l'accueil d'une exposition « pointue » grâce à une autre plus grand public : « Si je veux faire des « Auguste » ou des « Vigée Le Brun », il faut bien que j'aie quelques succès de temps en temps ! »<sup>49</sup>.

Pareillement, afin de toucher les publics empêchés, de plus en plus de pièces de théâtre et d'opéra sont retransmises (en direct ou en différé) à la télévision. De cette manière, les personnes ne pouvant acheter des places ont tout de même la possibilité d'avoir accès à cette culture.

Dans la même continuité, la mise en ligne des expositions et collections des musées répond à cette même problématique d'accessibilité en permettant aux personnes ne pouvant se rendre dans les musées d'y avoir tout de même accès.

Dans le même ordre d'idée on peut percevoir une situation hybride en ce qui concerne la place des habitants dans les pratiques artistiques et culturelles ainsi que dans les politiques culturelles.

---

48 « Un musée qui ne serait qu'un dépôt d'objets inanimés ne servirait à rien ». Source : Colvert, Louis. Musées : les recettes du succès. Le Canard Enchaîné, 5 août 2015.

49 Source : Colvert, Louis. Musées : les recettes du succès. Le Canard Enchaîné, 5 août 2015.

Dans une logique territoriale, la dimension participative des projets pousse les institutions publiques à travailler de plus en plus avec les amateurs.

Ceux-ci deviennent à la fois acteurs et récepteurs de la politique en question.

## 6/ SYNERGIE

### A/ Entre structures culturelles

Les acteurs du monde culturel se trouvent de plus en plus dans une situation d'interdépendance.

Ceux-ci réalisent de plus en plus de partenariats, en partie à cause des réductions des financements publics.

Cette baisse financière n'est cependant pas la seule origine à ce travail collaboratif puisqu'il est généralement dans l'habitude des sites culturels de travailler de manière conjointe afin de pérenniser le fonctionnement des organisations et des projets.

Les partenariats peuvent aborder différentes formes : partage de ressources, de coûts et de bénéfices, mise en réseau, mise en commun de moyens, etc.

Par exemple, il est possible d'évoquer l'accueil du spectacle « L'homme cirque » lors de la saison 2013-2014 par les salles de spectacles : La Rampe-La Ponatière d'Échirolles, L'heure bleue de Saint-Martin-d'Hères, le Centre Culturel Jean-Jacques-Rousseau de Seyssinet-Pariset, l'Odysée et L'autre rive d'Eybens. Les représentations de ce spectacle de cirque sous chapiteau n'auraient pas été possibles sans un financement et une organisation collective.

On peut ici parler d'une forme de transversalité organisationnelle, interne au monde culturel.

La création de synergies entre des lieux culturels déjà implantés permet de valoriser une offre structurée grâce à la mise en avant de toutes les formes d'art.

Il en va alors de la responsabilité des sites en question et des municipalités, de travailler sur les accès des différents lieux via les infrastructures de transports. La proposition de « pass » culturels donnant plus facilement accès aux équipements peut aussi être une proposition.

## B/ Entre collectivités territoriales

Comme pour les sites culturels, la réduction des financements de l'État modifie la manière de travailler entre les services.

Afin de poursuivre leur activité, ceux-ci doivent coopérer avec d'autres services et/ou d'autres institutions afin de mutualiser leurs moyens (financiers, infrastructures, équipements).

Cette même logique de fonctionnement est appliquée à l'échelle interne d'une collectivité.

Pour rappel, le projet nature/culture sur l'Espace Naturel Sensible du col du Coq a été co-financé par la Direction de la Culture et du Patrimoine et par la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Cette réorganisation entraîne des conséquences logistiques et organisationnelles, car on retrouve autour d'un même projet et/ou autour d'une même action, des représentants des différentes portions des territoires concernés par les soutiens financiers.

En effet, cette coopération rencontre des lourdeurs institutionnelles puisque la pluralité décisionnelle implique autant d'homologation. Le projet doit être validé par l'ensemble des institutions investies dans celui-ci. S'en suit alors une succession d'approbations pour répartir le budget, prévoir le calendrier etc.

De plus, il est nécessaire de soumettre les projets selon certaines temporalités (au moment où les diverses commissions peuvent valider ou non les projets), sachant que la problématique réside dans le fait que toutes les institutions n'ont pas le même calendrier. Cela peut constituer un risque de blocage.

Enfin, il faut se souvenir que l'action culturelle est dépendante de la vie politique et électorale de son territoire d'implantation, ce qui est rendu d'autant plus déterminant quand plusieurs échelles territoriales sont concernées.

Cette question de la gouvernance peut entraîner des tensions au sein des politiques publiques et des actions mises en place dans la mesure où une certaine concurrence, compétition peut exister entre les régions, entre les institutions, les collectivités et les élus.



Cette articulation des niveaux local, régional et national est bénéfique à la co-production des politiques. Faire travailler ensemble plusieurs centres de décision permet de bénéficier d'une expertise dont tout le monde aura connaissance. En se concertant, il est possible de mettre en place des politiques et/ou des projets d'autant plus complémentaires, se renforçant mutuellement. Cela peut aussi permettre de partager les coûts financiers. Mêler les financements et les collectivités peut aussi permettre de développer des projets qui n'auraient peut être pas été réalisables à l'échelle d'une seule structure.

Les risques de ce genre d'alliance concernent notamment la visibilité et la compréhension des rôles et compétences de chacun. De même, la coopération ne va pas de soi et si une institution se désengage cela risque d'occasionner un effet boule de neige ou l'impossibilité de boucler le financement global.

Cette transversalité collaborative est d'autant plus nécessaire pour réduire cet aspect compétitif (entre les institutions, entre les territoires) afin de favoriser la recherche de l'innovation, d'une plus grande diversité culturelle en vue d'un développement économique généralisé et profitant au plus grand nombre.

Dans l'absolu, monter des projets entre institutions et/ou services est un enjeu nécessaire afin, notamment, de réaliser les objectifs de valorisation territoriale.

Néanmoins, ceux-ci ne travaillent pas nécessairement avec les mêmes contraintes (notamment temporelles, les délais ne sont pas les mêmes selon les institutions).

Bien que la collaboration inter-départementale soit dans l'air du temps, elle entraîne une complexification et une technicisation des politiques culturelles.

Cette inter-territorialité implique donc des autorités politiques évoluant à différentes échelles géographiques (nationales, régionales, locales, européennes, etc.).

La fin du cumul des mandats risque donc de provoquer de plus en plus de frictions quant à la gestion des projets (conflits de souveraineté, de bord politique, etc.).

La coopération inter-institutionnelles interroge aussi la place des institutions, le rôle de l'état et de l'Union Européenne (ne sont-ils pas que des financeurs finalement ? Dans quelle mesure participent-ils aux projets autrement ?). Et comment associer pleinement les artistes dans ces débats ?

De même elle interroge quant aux inégalités territoriales : quelles relations et quels échanges entre départements riches et pauvres, entre villes et campagnes ?

Cette transversalité territoriale rencontre en effet des difficultés à agir sur des espaces et territoires variés (urbains, métropolitains, péri-urbains, ruraux, etc.).

Une question peut d'ailleurs être soulevée. « S'agit-il seulement de reproduire et d'étendre des interventions culturelles existantes à des territoires plus vastes ? Ou s'agit-il de faire preuve d'inventivité, d'innovation à une échelle nouvelle, ce qui serait logiquement plus complexe ? »<sup>50</sup>.

Malgré toutes ces contraintes, les institutions travaillent de la manière la plus intelligente possible afin d'assurer la complémentarité des dispositifs et des aides.

Ce travail commun pourrait parfaitement permettre l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des politiques culturelles.

De plus cette mutualisation des moyens et des compétences associée à des décisions conjointes de mise en œuvre de politiques culturelles permet de proposer la même offre à tous et donc de favoriser un « retour » à l'égalité

N'oublions pas que ces logiques et problématiques de développement, aux échelles locales, régionales ou nationales pourraient être abordées de la même manière au niveau Européen (à un niveau de complexité plus étendu puisqu'il s'agit de vingt-huit pays avec des modes de fonctionnement variés) .

Concernant l'aspect européen, la culture bénéficie des politiques et programmes de financement de l'Union Européenne à plusieurs niveaux (cohésion, développement rural, éducation et formation, recherche et développement, TIC, etc.).

Cependant, il faut souligner le fait que le champ culturel et créatif n'est pas développé et n'a pas le même impact dans l'ensemble des États membres et des régions européennes. Cette variabilité implique un fort potentiel de développement culturel sur certains territoires.

---

50 Source : Observatoire des politiques culturelles. *Synthèse du colloque « Décentralisation et culture. Quel devenir pour les politiques publiques ? »*. Février 2014. Disponible au format PDF sur internet « [www.observatoire-culture.net/fichiers/files/synthese\\_du\\_colloque\\_decentralisation\\_et\\_culture\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/synthese_du_colloque_decentralisation_et_culture_telecharger.pdf) »

La création d'une politique culturelle européenne volontariste est particulièrement difficile à cause du manque de coordination, d'intérêt et de valorisation divers pour ce secteur au sein de l'Union Européenne. De plus, la culture n'est pas désignée comme un domaine d'intervention déterminant.

Le « seul » moyen de l'Union Européenne, pour mener des actions complémentaires à celles des États membres est d'encourager la coopération culturelle européenne en finançant des projets entre états membres et frontaliers.

## 7/ FINANCIÈRE

La transversalité concerne aussi de « nouveaux » modes de financement.

Du fait de la baisse des dotations de l'État et des institutions résultant principalement de la crise économique, les modes de financement sont modifiés.

Que ce soit le secteur public ou le secteur privé, toutes les structures sont en permanentes recherches de nouvelles sources de financement.

Cette nouvelle organisation nécessite une certaine vigilance afin que rien ni personne ne puisse influencer la programmation et pour garantir le respecter du pluralisme et de la diversité des expressions artistiques.

La répartition même des financements peut être vue comme transversale dans la mesure où il y a une recherche d'équilibre entre le financement d'actions de formation et d'élargissement des publics et le soutien envers de nouvelles formes artistiques et culturelles émergentes (équipes, sites, secteurs).

Il existe encore de nombreux secteurs auxquels la culture est parfois associée (voirie, les ponts, etc.).

Nous ne les aborderons pas tous dans ce dossier mais comme pour les secteurs abordés précédemment, la transversalité peut avoir et faire sens si elle est pensée dans une logique de co-développement et si l'un des secteur n'est pas instrumentalisé au profit de l'autre.

Parallèlement, cela a été peu évoqué mais on peut aussi parler d'une forme de transversalité suite à la démultiplication des supports de communication.

On peut noter l'utilisation de nombreux supports : papiers et numériques (site internet, réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.) afin d'élargir toujours plus les publics ciblés et touchés.

Cette multitude de supports nécessite des approches et des communications différenciées afin d'avoir un intérêt véritable à exploiter autant de supports.

En conclusion le champ culturel apparaît tour à tour comme instrumentalisé et mis en avant à cause et grâce à la transversalité.

Il apparaît comme étant de moins en moins autonome dans la mesure où chaque projet est réalisé en partenariat avec d'autres secteurs (plus différenciés les uns que les autres : le social, la santé, l'aménagement du territoire, etc.).

Cette transversalité nous pousse à requestionner certains principes tel que le rapport entre l'art comme œuvre ou comme pratique, entre l'amateur et le professionnel, entre le social et le culturel, etc. Cette évolution nous incite aussi à revoir la place et l'approche des professionnels, comme les médiateurs, selon les différents projets.

Finalement, la transversalité peut être favorable à la valorisation culturelle d'un territoire (d'une ville, d'une commune, d'une région) dans la mesure où, si elle est bien utilisée, elle peut favoriser son attractivité (culturelle et touristique).

Le développement d'une politique culturelle attractive favorise le développement du territoire ainsi que sa croissance économique. La baisse ou l'inexistence d'activités culturelles est nuisible pour un territoire puisque sa qualité de vie est évaluée par les habitants selon différents éléments qu'ils peuvent trouver à proximité de chez eux : des activités culturelles (médiathèque, conservatoire de musique, du patrimoine, etc.), des transports, des établissements scolaires, des activités sportives, de la nature, etc.

De plus, « il est maintenant démontré, par exemple, qu'un des principaux leviers pour maintenir ou atteindre une pyramide socioprofessionnelle équilibrée consiste à offrir une dynamique culturelle suffisante pour maintenir sur place ou attirer les classes moyennes. »<sup>51</sup>

51 Source : GIRARD, Hélène, « Il y a une dimension culturelle dans la plupart des politiques publiques » – Véronique

La culture est donc un enjeu économique non négligeable puisqu'elle est source de richesse.

Au final, une des réussites de la transversalité est d'assurer, grâce à la réalisation de projets, la cohésion sociale et l'attractivité d'un territoire.

Finalement, «tous les pans de politique culturelle ne peuvent être concernés par ces démarches transversales, au risque de détourner cette politique de ses enjeux premiers. La transversalité peut servir les objectifs premiers de la politique culturelle, accompagner et diffuser la création artistique et les pratiques culturelles. Toutefois, elle reste un outil et non une fin en soi et n'est donc pas pertinente «partout, tout le temps». Elle ne peut être mobilisée sans un projet politique fort.»<sup>52</sup>.

Les projets transversaux ne peuvent être un objectif en soi. Ils doivent être porteurs de sens.

Le monde culturel assure certaines fonctions, développées tout au long de ce mémoire, qu'il ne faut surtout pas perdre.

Le patrimoine est vecteur de développement culturel. Il amène de l'ouverture grâce à la musique, à la danse et au théâtre.

En amenant les individus à réfléchir et à échanger c'est que la culture a réussi sa mission.

En préservant le patrimoine il est possible de faire passer aux habitants et visiteurs des notions de conscience historique.

Grâce à cette dernière cela permet d'ouvrir les individus les uns sur les autres en empêchant le repli sur soi, sur les histoires individuelles ou sur les nationalismes. À l'inverse, cela peut parfois, exacerber les communautarismes.

L'important réside dans le fait que la culture soit diffusée sous toutes ses formes (musique, danse, théâtre, art contemporain, design) et de la manière la plus large vers le plus grand nombre pour les faire progresser, sans tomber dans la facilité.

---

Balbo-Bonneval, présidente de la FNADAC. *La Gazette des Communes*, 22/08/2014. Disponible sur : « <http://www.lagazettedescommunes.com/243422/il-y-a-une-dimension-culturelle-dans-la-plupart-des-politiques-publiques-veronique-balbo-bonneval-presidente-de-la-fnadac/> ». [Consulté en avril 2015]

52 Source : Observatoire des politiques culturelles. *Politique culturelle locale : Pertinence et réalité de la transversalité*. Septembre 2014. Disponible au format PDF sur Internet : « [http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport\\_sur\\_la\\_transversalite\\_des\\_politiques\\_culturelles\\_par\\_4\\_etudiants\\_de\\_l\\_inet\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport_sur_la_transversalite_des_politiques_culturelles_par_4_etudiants_de_l_inet_telecharger.pdf) »

Il est de la responsabilité de chaque auteur et créateur d'amener un peu des autres disciplines dans ses créations.

Cette transversalité interne est enrichissante pour le monde culturel puisqu'elle favorise la création et la diffusion de la culture dans son sens le plus large.

Il faut tout de même rester vigilant quant au sens donné au projet culturel de la structure et à la programmation culturelle mise en place pour le valoriser.

En ce qui concerne la transversalité « externe », si une politique trop sectorisée fait du mal, un mélange perpétuel et sans réflexion avec d'autres domaines fait perdre du sens aux politiques et actions publiques.

Il s'agit de rechercher un équilibre permanent entre ces deux mesures.

De même la transversalité est un combat constant qu'il faut sans cesse expliquer et justifier.

Les nombreuses résistances, des publics, voire parfois des professionnels, nécessitent une pédagogie sur une longue durée.

Au final, l'évaluation de l'impact de la transversalité reste à mon sens très individuelle et personnelle.

Si les chiffres de fréquentation permettent de réaliser des estimations quant à la réussite de tel projet ou telle animation, certains éléments ne sont pas nécessairement quantifiables.

Le regard nouveau d'un individu quant au monde culturel, une prise de confiance à pousser les portes des institutions culturelles sont des facteurs déterminants qui peuvent prendre du temps avant de pouvoir être quantifiables.

Suite à ce développement, il apparaît, selon moi, que la transversalité est un mot très généraliste permettant d'évoquer presque n'importe quel sujet. Qu'il s'agisse des financements, des organisateurs ou des domaines d'actions.

La transversalité reflète davantage une volonté de travailler de manière commune afin de réaliser certains objectifs communs. Elle peut avoir du sens si on associe intelligemment les domaines, secteurs, institutions et acteurs. Si cela revient uniquement à apposer des logos sur des supports de

communication, sans avoir de réflexion commune, cela n'a à mon avis pas de sens.

Afin de ne pas faire perdre son sens à ce concept, qui peut se révéler porteur, il serait peut être nécessaire d'être plus exigeant quant à l'utilisation de certains termes.

Pour conclure, même si la programmation des différents sites culturels peut être justifiée, il faut prendre garde aux effets de modes qui sévissent jusque dans ces programmations<sup>53</sup>. Certains concepts comme « le développement durable » et « la transversalité » sont en effet dans l'air du temps.

Si la culture permet d'ouvrir les esprits, elle peut faire peur et être rejetée. On peut noter à travers l'histoire, les nombreux rejets d' « autres » cultures. Le III<sup>e</sup> Reich a réalisé de nombreux autodafés et les extrémismes religieux, quels qu'ils soient, ne tiennent pas compte de certains faits (les créationnistes rejettent violemment la théorie de Charles Darwin).

Il faut donc garder à l'esprit que la culture est un acte éminemment politique puisqu'elle dépend d'un projet et d'une volonté politique.

En ce sens, souvenons nous de cette citation : « Quand on proposa à Winston Churchill de couper dans le budget culture pour aider l'effort de guerre, il répondit tout simplement : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? » ».

---

53 Voir l'article : Colvert, Louis. Musées : les recettes du succès. Le Canard Enchaîné, 5 août 2015.

## CONCLUSION

Il apparaît, au terme de ces six mois de stage, que le service du Patrimoine Culturel est très loin de correspondre aux stéréotypes des agents de la fonction publique.

J'ai eu la chance de rencontrer et de travailler avec des professionnels passionnés et totalement investis dans leurs métiers. Bien que manquant d'effectif, chacun s'efforce, par conscience professionnelle, de mener chaque dossier traité le plus loin possible.

Malgré la meilleure volonté et mise en œuvre, certains dossiers prennent de fait du retard.

Souvent méconnu, parfois mal considéré (les architectes du patrimoine retardent les travaux avec les exigences patrimoniales, etc.), ces métiers sont indéniablement nécessaires pour répertorier, entretenir, préserver et valoriser notre patrimoine.

Des différents labels et protections peuvent résulter certaines situations plus ou moins conflictuelles. Lorsque des propriétaires d'objets ou de monuments labellisés ne respectent pas les recommandations et détériorent, tout ou partiellement, le patrimoine, il est difficile de justifier le versement d'une subvention et de leur maintenir l'attribution du label en question.

Concernant la valorisation du patrimoine, celle-ci résulte d'un long processus de réflexion.

Si les acquisitions et expositions font l'objet d'inaugurations souvent médiatisées (comme cela a été le cas pour l'achat du piano d'Hector Berlioz), le grand public n'a pas nécessairement conscience de la totalité des démarches effectuées pour arriver au résultat qui leur est présenté.

La même réflexion peut être menée en ce qui concerne la communication.

Comme évoqué pour les événements « Musées en fête / Nuit des Musées » et « les Journées Européennes du Patrimoine », la publication d'un programme présentant les animations demande un investissement conséquent (le travail de récolte et de traitement des informations est réalisé des mois avant l'événement en question).

De manière générale, sans le Département, la politique culturelle au niveau local serait nettement moins diversifiée et moins riche.



« Le présent doit sauver le passé pour le transmettre au futur » Cesare Brandi

Cette citation reflète à elle seule ma vision du Patrimoine.

Celui-ci est à mon sens un élément fondateur et fédérateur. Il fait partie de notre histoire, de nos racines, il contribue à notre construction collective et individuelle. Connaître l'histoire et le passé devrait favoriser les questionnements afin de progresser et de ne pas répéter, encore et toujours, les mêmes erreurs.

Partager et échanger des savoirs et des valeurs, de génération en génération peut favoriser le vivre ensemble grâce à une meilleur inter-compréhension.

Bien que les destructions patrimoniales soient moins spectaculaires en Isère, il semble important, au vue de l'actualité, de faire un (très) lointain rapprochement avec celles organisées par l'état islamique Daesh.

Les échelles territoriales n'ont bien évidemment rien de comparable l'une avec l'autre, cependant, « comme » dans ces cas-là, les destructions et pertes dues à une absence de volonté ou à une omission, de la part de propriétaires, entraînent la disparition de certains fragments de notre histoire.

En détruisant ces traces du passé, ce sont les derniers « témoins » que nous effaçons et en un sens, l'histoire elle même. Le patrimoine est un héritage que nous devons conserver et médiatiser pour pouvoir le transmettre et pour ne pas répéter les erreurs du passé. Le patrimoine nous est commun, il fait communauté et peut permettre de faire face aux sectarismes divers.

La rédaction de ce mémoire a été beaucoup plus aisée pour moi que celle du rapport de stage de l'an dernier

J'ai longtemps considéré ce type de travail comme une contrainte universitaire fastidieuse qui finirait dans une boîte après une lecture.

Aujourd'hui, j'ai pris un réel intérêt à penser et orienter la problématique en tant que professionnelle. Dans le même ordre d'idée, la recherche d'une première réponse à cette question a été particulièrement enrichissante. Nettement moins déterminant pour les autres et pour mon diplôme, mais beaucoup plus pour moi, ce questionnement me semble peser de manière conséquente dans le monde culturel.

Cette problématique de la transversalité me semble déterminante dans un sens comme dans l'autre.

Qu'elle soit bénéfique pour permettre l'existence des projets ou un frein au sens ou elle fait perdre du sens, elle apporte une forme de réponse au type de projets et de politiques que nous souhaitons mettre en place et pensons les plus appropriés.

Je tiens quand même à insister tout particulièrement sur cette question du sens que nous souhaitons donner aux politiques et activités culturelles.

Pour aborder ce point, il me semble important de souligner ma prise de distance avec les termes de culture dominante/dominée, légitime/populaire, élitiste/de masse. Bien consciente que mon opinion provienne en partie de ma culture, des mes origines et de mon parcours, ces termes ont tout même peu « d'importance » et de sens pour moi.

L'accessibilité du plus grand nombre à un monde culturel de qualité est à mon sens le but premier à atteindre. Je me questionne néanmoins quant au sens et à la valeur donné au fait de regarder une pièce de théâtre ou d'opéra à la télévision ou « d'aller voir » une exposition sur un site Internet.

Je suis plus que jamais consciente des freins qui peuvent empêcher une personne de se rendre dans un site culturel (les freins économiques et ceux liés à la santé sont selon moi les plus déterminants).

Je ne suis cependant pas certaine que le plaisir d'assister à ces représentations soit le même devant la télé que dans un théâtre. De même, la satisfaction d'avoir sous nos yeux des objets archéologiques, vieux de plusieurs milliers d'années, n'est à mon sens pas la même dans un musée que devant une reconstitution 3D sur un ordinateur.

Je sais tout de même ces procédés répondent aux problématiques d'accessibilité au plus grand nombre.

Dans un autre registre, au cours de mes recherches, j'ai pu noter un encouragement à développer des outils numériques communs pour des partenariats entre des sites culturels.

Je reste relativement partagée sur cette question.

L'utilisation d'outils numériques communs pose la question de l'administration et de la gestion de ceux-ci. Qui s'en occupe, les renseigne, met en ligne l'actualité ? Si ceux-ci ne sont pas utilisés de manière optimale ils perdent de leur utilité.

Je pense que des outils de communication communs (numériques et/ou papiers) ont réellement du sens dans la mesure où il s'agit d'un groupe soudé, fédéré et organisé. Par exemple, je pense que cela est réellement significatif pour le Groupe des 20 de la Région Rhône-Alpes (réseau de scènes publiques en Rhône-Alpes) car ce réseau organise régulièrement des rencontres professionnelles et des formations. Il propose une actualité qui nécessite de communiquer régulièrement. De même, je pense que cela peut avoir du sens pour des projets temporaires si les supports ont une durée de vie équivalente à celle du projet en question.

En dehors de ces situations, je crains que des outils de communication communs ne fassent que brouiller l'image des sites et amener de la confusion.

Finalement, je pense que cette interrogation quant à la transversalité m'accompagnera pendant un certain temps. Peut-être y trouverais-je une réponse définitive ou peut-être que mon point de vue ne cessera d'évoluer au gré des rencontres et des projets.

Pour finir sur une note nettement plus personnelle mais oh combien nécessaire, ces deux années de Master ont été très riches d'enseignements tant au niveau professionnel que personnel.

Je suis tout particulièrement fière du travail accompli et du chemin parcouru malgré les événements privés, particulièrement éprouvants, qui se sont déroulés pendant ce temps.

Mon investissement et ma détermination sont aujourd'hui récompensés sous la forme de mon premier CDD. Bien que temporaire, il s'agit selon moi d'une véritable reconnaissance et confirmation de mes capacités professionnelles, qui ne peut être que de bon augure pour l'avenir.

Je terminerai ce (dernier?) travail universitaire avec cette citation, qui symbolise à elle seule mon passé, et ma détermination pour l'avenir :

« Il s'agit avant tout de se méfier de l'imagination qui grossit la réalité et crée des dragons là où il n'y a que des épreuves. « **J'aurai la force** » c'est croire que l'existence bien que fragile me prodiguera le moment venu les ressources pour surmonter l'épreuve. » Alexandre Jollien<sup>54</sup>

---

54 Écrivain et philosophe suisse.

## SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : L'équipe du service du Patrimoine Culturel.....	58
Annexe n° 2 : La décomposition territoriale du Département de l'Isère.....	59
Annexe n° 3 : Organigramme de la Direction de la Culture et du Patrimoine.....	60
Annexe n° 4 : La CPI .....	61
Annexe n° 5 : Le Label « Patrimoine en Isère » .....	63
Annexe n° 6 : Les aides du Département en faveur de la restauration du patrimoine .....	65
Annexe n° 7 : Les Musées Départementaux .....	66
Annexe n° 8 : Fréquentation des événements annuels.....	67
Annexe n° 9 : Communication événementielle .....	68
Annexe n° 10 : L'ENS du col du Coq .....	69
Annexe n° 11 : Les ENS.....	70

## BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

- DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Département de l'Isère – Missions du Département de l'Isère - CG38 [en ligne]. Disponible sur : <[www.isere.fr](http://www.isere.fr)>. [Consulté en janvier 2015]
- DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Patrimoine en Isère – Isère patrimoine [en ligne]. Disponible sur : <[www.isere-patrimoine.fr](http://www.isere-patrimoine.fr)>. [Consulté en janvier 2015]
- DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. Accueil – Agenda culturel, expositions, festivals, musées... [en ligne]. Disponible sur : <[www.isere-culture.fr](http://www.isere-culture.fr)>. [Consulté en janvier 2015]
- Protection Monument historique. In MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Protection Monument historique – Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. 12 février 2015. Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Protection-Monument-historique>>. [Page consultée en mars 2015]
- Drac Rhône-Alpes. In MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Patrimoine protégé – labellisé – Drac Rhône-Alpes – Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes/Ressources-documentaires/Patrimoine-protège-labellise>>. [Page consultée en avril 2015]
- Qu'est-ce qu'un Parc ?. In PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE. *Fédération des Parcs Naturels Régionaux* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/qu-est-ce-qu-un-parc.asp>>. [Page consultée en avril 2015]
- Observatoire des politiques culturelles. *Synthèse du colloque « Décentralisation et culture. Quel devenir pour les politiques publiques ? »*. Février 2014. Disponible au format PDF sur internet « [www.observatoire-culture.net/fichiers/files/synthese\\_du\\_colloque\\_decentralisation\\_et\\_culture\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/synthese_du_colloque_decentralisation_et_culture_telecharger.pdf) ».
- GIRARD, Hélène, « Il y a une dimension culturelle dans la plupart des politiques publiques » – Véronique Balbo-Bonneval, présidente de la FNADAC. *La Gazette des Communes*, 22/08/2014. Disponible sur : « <http://www.lagazettedescommunes.com/243422/il-y-a-une-dimension-culturelle-dans-la-plupart-des-politiques-publiques-veronique-balbo-bonneval-presidente-de-la-fnadac/> ». [Consulté en avril 2015]
- GIRARD, Hélène, « Dans les départements, les professionnels de la culture et de l'action sociale sont en quête de transversalité ». *La Gazette des Communes*, 01/03/2013. Disponible

sur : « <http://www.lagazettedescommunes.com/156896/dans-les-departements-les-professionnels-de-la-culture-et-de-l%E2%80%99action-sociale-sont-en-quete-de-transversalite/> ».

- CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE. *Les politiques culturelles : de l'universalité de la culture à la culture du lien social*[en ligne]. Octobre 2012. Disponible au format pdf sur Internet : <[www.cg58.fr/IMG/pdf/Synthese\\_Culture.pdf](http://www.cg58.fr/IMG/pdf/Synthese_Culture.pdf)>. [Consulté en juin 2015]
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. *Éducation artistiques : allumons les esprits !*. 4 juin 2015. Disponible sur : <[www.injep.fr/veille/education-artistique-allumons-les-esprits-8728.html](http://www.injep.fr/veille/education-artistique-allumons-les-esprits-8728.html)>.
- D'ABOVILLE, Samuel. *Services culturels à domicile* [en ligne]. 2008. Disponible au format pdf sur Internet : <[www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=GS\\_126\\_0205](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=GS_126_0205) > [Consulté en juillet 2015]
- Observatoire des politiques culturelles. *Actes des Assises nationales Culture et Régions* [en ligne]. Janvier 2013. Disponible au format PDF sur Internet : <[http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/actes\\_telecharger\\_1.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/actes_telecharger_1.pdf)>.
- Observatoire des politiques culturelles. *Politique culturelle locale : Pertinence et réalité de la transversalité*. Septembre 2014. Disponible au format PDF sur Internet : « [http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport\\_sur\\_la\\_transversalite\\_des\\_politiques\\_culturelles\\_par\\_4\\_etudiants\\_de\\_1\\_inet\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport_sur_la_transversalite_des_politiques_culturelles_par_4_etudiants_de_1_inet_telecharger.pdf) ».
- VALADIER, Paul. *La mondialisation et les cultures* [en ligne]. 2011. Disponible au format pdf sur Internet : <[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ETU\\_955\\_0505](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETU_955_0505)>.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
L'organisme d'accueil.....	6
1/ le Département de l'Isère.....	6
A/ Présentation générale.....	6
a/ Le budget.....	6
b/ Les politiques publiques et compétences.....	7
B/ La politique et les missions culturelles.....	8
a/ Les Archives Départementales de l'Isère.....	8
b/ Le Service de la Lecture Publique .....	8
c/ Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.....	9
2/ Le service du Patrimoine Culturel .....	9
A/ Les missions du service.....	10
a/ Les fouilles et interventions archéologiques.....	10
b/ L'inventaire du Patrimoine .....	11
c/ La protection du Patrimoine.....	12
d/ La valorisation, animation et médiation du Patrimoine.....	16
B/ Le contexte d'accueil.....	20
C/ Le budget du service.....	21
D/ L'expérience de stage.....	22
a/ L' Espace Naturel Sensible du col du Coq.....	23
b/ Les musées de l'Isère .....	25
La transversalité culturelle.....	28
1/ Essence .....	29
2/ Pluralité et complémentarité.....	30
3/ Interdisciplinaire.....	30
4/ Intersectorielle .....	34
A/ Culture & Nature.....	35
B/ Culture & Éducation .....	37
C/ Culture & Social.....	38
D/ Culture & Santé.....	40
E/ Culture & Aménagement du territoire.....	40
5/ Interactive.....	42
6/ Synergie .....	44
A/ Entre structures culturelles.....	44
B/ Entre collectivités territoriales .....	45
7/ Financière.....	48
Conclusion .....	53
Sommaire des annexes.....	57
Annexe n° 1 : L'équipe du service du Patrimoine Culturel.....	58
Annexe n° 2 : La décomposition territoriale du Département de l'Isère.....	59
Annexe n° 3 : Organigramme de la Direction de la Culture et du Patrimoine.....	60
Annexe n° 4 : La CPI .....	61
Annexe n° 5 : Le Label « Patrimoine en Isère » .....	63
Annexe n° 6 : Les aides du Département en faveur de la restauration du patrimoine .....	65
Annexe n° 7 : Les Musées Départementaux .....	66

Annexe n° 8 : Fréquentation des événements annuels.....	67
Annexe n° 9 : Communication événementielle .....	68
Annexe n° 10 : L'ENS du col du Coq .....	69
Annexe n° 11 : Les ENS.....	70
Bibliographie / Sitographie.....	71
Table des matières.....	73